

IMPRESSUM

Édition 2010

Le «Guide des achats professionnels responsables» 2010 a été élaboré dans le cadre de la «loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A2 60) Agenda 21» adoptée en mars 2001 par le Grand Conseil de la République et canton de Genève. Il a été validé par le Conseil du développement durable, qui réunit des représentants des milieux économique, environnemental et social.

Un groupe de travail, constitué des représentants de différents services de l'État de Genève, de l'Unité de développement durable de l'État de Vaud et de l'Association des communes genevoises, a accompagné le service cantonal du développement durable pour la réalisation de ce document en 2010.

Nous remercions en particulier

les membres du groupe de travail:

Valérie Bronchi
(Unité de développement durable, État de Vaud)

Alicia Calpe
(Centrale commune d'achat, État de Genève)

Bernard Gay
(Système de management environnemental, État de Genève)

René Longet
(Association des communes genevoises)

Luc Magnenat
(Centrale commune d'achat, État de Genève)

François Zosso
(Service du pharmacien cantonal, État de Genève)

...et de nombreux services des États de Genève et Vaud pour leur participation et leurs relectures attentives.

Nous remercions également l'office fédéral du développement territorial (ARE) – section développement durable – pour sa contribution financière et ses conseils.

Responsable du projet:

Alexandre Epalle
(Service cantonal du développement durable)

Coordination et suivi:

Céline Peterschmitt et Giancarlo Copetti
(Service cantonal du développement durable)

Contenu:

Olivier Brüggemann, Véronique Diebold, Matthieu Legrand, François Turk et Julien Nayrand (ecoLive)

Dessins:

Mix&Remix

Rédaction:

Hervé Genoud

Graphisme:

Daniel Galasso

Édition juin 2010

Mise à jour, édition 2015

Groupe de travail:

Valérie Bronchi
(Unité de développement durable, État de Vaud)

Alicia Calpe
(Centrale commune d'achat, État de Genève)

Damien Gummy
(Service de management environnemental, État de Genève)

François Gency
(Fondation Trajets, Entreprises sociales, Genève)

Pierre Kunz
(Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, État de Genève)

Luc Magnenat
(Centrale commune d'achat, État de Genève)

Pietro Perillo
(Radio Télévision Suisse, Genève)

Beatriz Rinçon
(Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, État de Genève)

Emily Tombet
(Développement durable, Ville de Lancy)

François Zosso
(Service du pharmacien cantonal, État de Genève)

Responsable du projet:

Véronique Diebold
(Service cantonal du développement durable)

Contenu:

Service cantonal du développement durable, groupe de travail et bureau Sofies SA :
Anahide Bondolfi, Stéphanie Cariage, David Rochat

Relecture:

Giancarlo Copetti, Céline Peterschmitt, Rémy Zinder
(Service cantonal du développement durable)

Rédaction:

Hervé Genoud

Graphisme:

Daniel Galasso

Nous remercions également de nombreux services des États de Genève et Vaud pour leur participation et leurs relectures attentives, ainsi que l'office fédéral du développement territorial (ARE) – section développement durable – pour sa contribution financière et ses conseils renouvelés.

Édition juin 2015

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

A-OBJECTIF, CADRE ET MÉTHODE

Comment utiliser ce guide?	A1✓
Contexte et enjeux des achats responsables	A2✓
Méthodologie pour mettre en place une politique d'achat responsable	A3✓
Cadre légal des achats responsables	A4

B-DIMENSIONS ET OUTILS À PRENDRE EN COMPTE

Critères relatifs aux fournisseurs (en 2010: Conditions de travail et engagement sociétal des entreprises)	B1✓
Écobilans et énergie grise*	B2
Durée de vie et élimination*	B3
Transports de marchandises*	B4
Emballages et conditionnements*	B5
Labels, certifications et autres distinctions	B6✓
Principes généraux s'appliquant à tout type d'achat	B7✓

C-PRODUITS ET PRESTATIONS

Papier et carton ¹	C1✓
Articles de papeterie et fournitures de bureau ¹	C2✓
Matériel électrique et électronique	C3✓
Mobilier ¹	C4✓
Vêtements ¹	C5✓
Produits de nettoyage ¹	C6✓
Voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers	C7✓
Bus, véhicules d'entretien et de voirie	C8✓
Restauration ¹	C9✓
Nuitées hôtelières et hébergement collectif ¹	C10✓
Prestations de déplacements ¹	C11✓
Gestion technique et entretien des bâtiments ¹	C12✓
Aménagement et entretien des espaces verts ¹	C13✓
Prestations d'impression	C14✓
Sources lumineuses	C15✓

D-MATÉRIAUX ET SUBSTANCES

Bois ¹	D1✓
Verre ¹	D2✓
Matières plastiques ¹	D3✓
Fibres textiles ¹	D4✓
Cuir ¹	D5✓
Métaux courants, précieux et terres rares	D6✓
Métaux lourds et métalloïdes	D7✓
Substances chimiques	D8✓
Combustibles et carburants	D9✓

E-ANNEXES

Liste des abréviations*	E1
Glossaire*	E2
Bibliographie et webographie	E3✓

✓ Ces fiches sont disponibles en version courte.

* Ces fiches sont disponibles dans leur version 2010.

1 La partie  *Problématique* de ces fiches n'a pas été mise à jour, l'évolution des tendances présentées n'étant pas significative depuis 2010. Les nouveautés sont présentées dans la partie  *Préparation de l'achat*.

AVANT-PROPOS

La perception du développement durable a sensiblement évolué en quelques années. Considéré, il y a encore peu, comme une notion très vague qui semblait fort éloignée des réalités du quotidien, il s'est imposé comme un cadre de référence, une ligne directrice incontournable tant pour l'action individuelle que collective.

Aujourd'hui, la question ne se pose plus de savoir s'il faut adopter, ou non, les principes d'un développement durable dans sa pratique quotidienne, mais bel et bien de définir quelles sont les modalités optimales de leur intégration.

À cet effet, il existe un levier comparable à nul autre en termes de volumes et d'impact potentiel: l'achat professionnel. En Suisse, des dizaines de milliers d'entreprises et des centaines de collectivités achètent des produits et services nécessaires à leur bon fonctionnement. Ces achats professionnels, privés et publics, représentent chaque année plusieurs dizaines de milliards de francs. Ils constituent une opportunité unique d'agir sur nos modes de production et de consommation et de les améliorer de manière durable afin de faire face aux exigences économiques, sociales et environnementales.

C'est tout l'objet de ce *Guide des achats professionnels responsables*: fournir un outil aux entreprises et entités publiques et privées, qui leur permette de mettre en place, ou de poursuivre la mise en place, d'une politique d'achat qui intègre les critères d'un développement durable.

Cet ouvrage propose ainsi une véritable mine d'informations à l'attention des décideurs et des acheteurs. Le Guide présente non seulement des critères à prendre en compte lors des rédactions d'appels d'offres et autres documents techniques, mais explique également les raisons, enjeux sociaux et environnementaux, qui ont conduit à l'élaboration de ces critères.

Cette nouvelle édition du *Guide des achats professionnels responsables* s'est enrichie notamment grâce aux expériences des entreprises et entités publiques qui se sont lancées dans une démarche d'achat responsable.

Nous saluons leur engagement, en leur souhaitant une bonne continuation sur la voie de l'achat durable. Et encourageons les entreprises et collectivités qui découvrent ce guide à suivre leurs pas...

INTRODUCTION

Pourquoi un *Guide des achats professionnels responsables*?

La prise de conscience croissante des nombreux défis que nous devons relever au XXI^e siècle, qu'ils soient économiques, environnementaux ou sociaux, invite individus et organisations à passer à l'action. Dans ce contexte, l'amélioration de nos modes de production et de consommation représente une condition incontournable d'un développement durable.

À cet effet, perfectionner nos pratiques d'achat professionnel, c'est utiliser à bon escient les milliards de francs que représente ce domaine afin d'atteindre un équilibre durable entre efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique.

Ainsi, le *Guide des achats professionnels responsables* est destiné aux entreprises, organisations et institutions du domaine public et privé, concernées par l'acquisition de biens ou de prestations de services. Soulignons que cet ouvrage ne traite pas des questions liées au domaine de la construction, qu'il s'agisse d'acquisition de bâtiments ou de génie civil.

Objectif du Guide

Le Guide vise à :

- sensibiliser les destinataires aux enjeux de l'achat professionnel responsable ;
- donner des outils pratiques conduisant à une intégration des critères de développement durable dans une politique d'achat.

Cet ouvrage permet, en premier lieu, aux décideurs et aux acheteurs de s'informer sur les enjeux auxquels leur organisation est confrontée en matière de politique d'achat. Dans un deuxième temps, il fournit des méthodes et critères pour mener à bien la mise en place ou l'amélioration d'une politique d'achat qui doit répondre à des attentes et des impératifs exigeants sur le plan économique, environnemental et social.

Le Guide

Ce document se compose de 4 parties :

- Les fiches A présentent le contexte des achats responsables, proposent des éléments de méthode pour mettre en place ces derniers et fournissent des informations concernant le cadre légal, notamment ce qui a trait aux marchés publics.
- Les fiches B exposent différentes dimensions incontournables lorsqu'on pratique un achat responsable. Elles permettent de mieux comprendre l'origine des critères exposés dans les fiches C. Sont notamment abordées dans cette partie les questions liées aux conditions sociales de production, à l'énergie grise, aux transports, aux emballages et aux labels et certifications.
- Les fiches C comprennent toutes les fiches produits et services. C'est dans cette partie du document que les acheteurs pourront puiser des critères qu'ils pourront introduire dans leurs appels d'offres.
- Les fiches D apportent des précisions sur les différents matériaux et substances que l'on retrouve fréquemment dans les produits achetés. Elles permettent une meilleure compréhension des enjeux et, comme les fiches B, constituent un appui pour l'argumentation des critères proposés.

Une liste des abréviations, un glossaire ainsi qu'une bibliographie viennent compléter ces parties centrales du Guide.

2010-2015: un outil qui a évolué

Lors de la publication du *Guide des achats professionnels responsables* en 2010, son caractère évolutif avait d'ores et déjà été évoqué. Cinq ans après, la mise à jour du guide offre les nouveautés suivantes :

- Une version approfondie, adaptée et complétée au niveau méthodologique et des recommandations d'achat, avec deux nouvelles fiches
- Une version courte, extraite de la version approfondie, qui fournit des critères d'achat allant à l'essentiel
- Les parties C et D de ces deux versions contiennent désormais une rubrique «Préparation de l'achat». Elle résume les impacts liés à chaque produit ou prestation et indique qui peut agir et comment atténuer ces impacts. Les nouveautés liées au marché y sont également présentées, afin de compléter la rubrique «Problématique» de chaque fiche, qui n'a pas été mise à jour, sauf cas particulier lié à la législation.

Les versions courte et approfondie du *Guide des achats professionnels responsables* sont à disposition sur le site internet > www.achats-responsables.ch

A1-COMMENT UTILISER CE GUIDE ?

LE «GUIDE DES ACHATS PROFESSIONNELS RESPONSABLES» EST DESTINÉ AUX ACHETEURS ET AUX DÉCIDEURS DU DOMAINE PUBLIC OU PRIVÉ. IL TRAITE DE L'ACQUISITION DE BIENS OU DE PRESTATIONS DE SERVICES. SES OBJECTIFS SONT LES SUIVANTS :

- SENSIBILISER LES ACHETEURS AUX PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- LEUR FOURNIR DES OUTILS PRATIQUES FACILITANT L'INTÉGRATION DE CES PRINCIPES DANS LA POLITIQUE D'ACHAT.

LA VERSION 2015 COMPREND LES NOUVEAUTÉS SUIVANTES :

- UNE VERSION COURTE, ADAPTÉE AUX PETITES STRUCTURES ET/OU AUX ACHATS REPRÉSENTANT DE PETITS VOLUMES
- UNE VERSION APPROFONDIE, QUI SE BASE SUR LA VERSION 2010 ET PRÉSENTE EN PLUS DES NOUVEAUTÉS LIÉES AU MARCHÉ, DES CONSEILS POUR AGIR AVANT ET APRÈS L'ACHAT, DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES FOURNISSEURS ET DES CRITÈRES D'ACHAT MIS À JOUR.
- TROIS NOUVELLES THÉMATIQUES : PRESTATIONS D'IMPRESSION (C14), SOURCES LUMINEUSES (C15) ET MÉTAUX PRÉCIEUX (D6)



A1-COMMENT UTILISER CE GUIDE?

Les trois piliers du développement durable

Le développement durable se base sur la recherche d'un nouvel équilibre entre impératifs économiques, environnementaux et sociaux. Ces trois «piliers» sont abordés plus spécifiquement dans les chapitres suivants:

- **aspect économique**: il est principalement traité dans les fiches [B-Dimensions et outils à prendre en compte](#) et [C-Produits et prestations](#)
- **aspect social/sociétal**: cet aspect dont les caractéristiques sont communes à l'ensemble des fiches [C-Produits et prestations](#), est exposé dans la fiche [B1-Critères relatifs aux fournisseurs](#). Cette dimension ressort également en particulier dans la rubrique [Problématique](#) des fiches [C-Produits et prestations](#).
- **aspect environnemental**: il est traité dans les fiches [B-Dimensions et outils à prendre en compte](#), [C-Produits et prestations](#) et [D-Matériaux et substances](#).

CLÉS DE LECTURE

Le guide contient de nombreuses informations et recommandations. Le schéma ci-dessous vous indique où chercher les critères d'achat. La version courte du guide contient les informations «en bref».

La structure du guide et son contenu détaillé sont présentés dans la rubrique [Structure du guide](#) (voir la version approfondie du guide).

Vous souhaitez des conseils pour lancer une démarche d'achat responsable

Niveau d'information	À l'essentiel (version courte)	Version approfondie
Où trouver l'information?	→ Fiches A2 et A3 en version courte	→ Fiches A2 et A3 en version approfondie et fiche A4 pour le cadre légal

Vous souhaitez des critères portant sur le choix...

1. d'un produit ou d'une prestation

Niveau d'information	À l'essentiel (version courte)	Version approfondie
Où trouver l'information?	→ Fiche B7 → Fiches C: rubrique « Critères d'achat: l'essentiel en bref/Que choisir? » → Fiches D: rubrique « Que choisir? »	→ Fiches B2, B3, B5 → Fiches C: rubrique « Recommandations concernant les produits » → Fiches D: rubrique « Que choisir? »

2. d'un fournisseur

Niveau d'information	À l'essentiel (version courte)	Version approfondie
Où trouver l'information?	→ Fiche B7 → Fiches C: rubrique « Critères d'achat: l'essentiel en bref/Qui choisir? »	→ Fiches B1, B4, B5 → Fiches C: rubrique « Recommandations concernant les fournisseurs »

Vous souhaitez en savoir plus sur les labels et certifications

Niveau d'information	À l'essentiel (version courte)	Version approfondie
Où trouver l'information?	→ Fiche B6 en version courte → Fiches C: rubrique « Critères d'achat: l'essentiel en bref/Que choisir? »	→ Fiche B6: description de tous les labels et autres distinctions → Fiches C: rubrique « Principaux labels et standards »

A2-CONTEXTE ET ENJEUX DES ACHATS RESPONSABLES

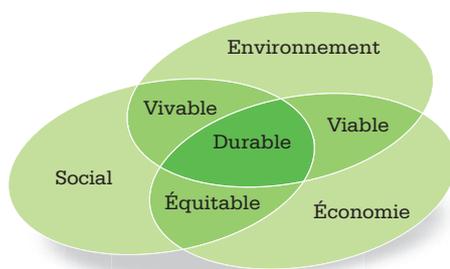
QU'EST-CE QU'UN ACHAT RESPONSABLE?

Un **achat responsable**...

- respecte l'être humain
- tient compte des exigences de la protection de l'environnement
- favorise le développement économique par la recherche d'efficacité, d'amélioration de la qualité et d'optimisation globale des coûts (à court, moyen et long termes).

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.». Commission Brundtland, 1987



Le développement durable est souvent représenté par trois cercles. La convergence entre la dimension sociale, environnementale et économique, représentée par l'intersection, permet d'atteindre un développement durable. Dans un monde idéal, cette convergence serait totale. Dans la pratique, des arbitrages doivent souvent être faits. Un mode de vie durable vise à élargir la zone d'intersection entre ces trois cercles.

QU'EST-CE QUE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES?

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) désigne la prise en compte de préoccupations sociales et environnementales par les entreprises dans leurs opérations commerciales, dans l'esprit d'une gestion durable¹. Les acteurs économiques qui suivent les principes de la RSE s'engagent à assumer leur responsabilité quant aux effets de leur activité sur la société et l'environnement.

Le Conseil fédéral la conçoit comme une contribution des entreprises au développement durable².

Voir la fiche [B1-Critères relatifs aux fournisseurs](#) pour en savoir plus sur la RSE.

QUEL EST LE LIEN ENTRE DÉVELOPPEMENT DURABLE, RSE ET ACHATS RESPONSABLES?

Les achats responsables sont une manière d'appliquer les principes du développement durable et de la responsabilité sociétale au domaine des achats.

Ils s'inscrivent dans une démarche de développement durable et permettent de

- voir plus large, en tenant compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques de chacun de nos achats
- voir plus loin, en nous assurant qu'en répondant à nos besoins actuels, nous ne mettons pas en danger la survie et le bien-être des générations futures.

¹ Responsabilité sociétale des entreprises, le point de vue des entreprises, economiesuisse et SwissHoldings, 2015

² La responsabilité sociétale des entreprises, Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement, avril 2015

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES D'UN ACHAT RESPONSABLE ?

Les éléments ci-dessous s'appliquent à tous les types d'achat, en plus des caractéristiques spécifiques à chaque produit et prestation.

Un achat responsable...		
... répond à un besoin de manière responsable		en recherchant des solutions alternatives, par exemple: <ul style="list-style-type: none"> > se déplacer d'un point A à un point B: achat d'abonnements de carsharing au lieu de l'achat de véhicules professionnels > imprimer des documents: achat de la copie au lieu de l'appareil d'impression et paiement au nombre de copies imprimées
... favorise les solutions durables		en appliquant le principe des 4 R: <ul style="list-style-type: none"> > renoncer (à l'achat) > réutiliser (avant d'acheter) > réparer (avant d'acheter) > recycler (en fin de vie)
... vise une optimisation des coûts		en prenant en compte le coût total de possession <ul style="list-style-type: none"> > acquisition, utilisation, maintenance, élimination
... respecte l'être humain en tant que producteur et utilisateur		en valorisant: <ul style="list-style-type: none"> > des conditions de travail et de salaires décentes > la traçabilité de la chaîne de production > l'intégration socio-professionnelle et la formation > la promotion de l'égalité femmes-hommes > l'absence de danger pour les travailleurs et les utilisateurs > le transfert/partage de savoirs et de savoir-faire
... tient compte de la protection de l'environnement tout au long du cycle de vie du produit		en valorisant: <ul style="list-style-type: none"> > la réduction de la pollution de l'air, de l'eau et des sols > la réduction du gaspillage de ressources > la réduction des impacts sur le climat (notamment ceux dus aux transports) > l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables > le respect de la biodiversité > la réduction des déchets

QUELS SONT LES AVANTAGES DES ACHATS RESPONSABLES ?

Adopter une politique d'achat responsable présente de multiples atouts, tant pour l'acheteur (avantages directs) que pour la société (avantages indirects).

- Économies financières (diminution des volumes achetés, baisse des consommations énergétiques, accroissement de la durée de vie des produits, ...)
- Réduction des impacts environnementaux et de la quantité de déchets toxiques
- Amélioration de la qualité globale des produits
- Opportunités de marché (appels d'offres, nouveaux clients, ...)
- Diminution des défaillances des produits et des fournisseurs
- Anticipation de l'évolution des réglementations environnementales et sociales
- Valorisation de l'image de l'organisation
- Cohérence de l'activité de l'administration publique avec ses engagements en matière de réglementation sociale et environnementale
- Contribution à la lutte contre les conditions de travail indécentes
- Encouragement à l'innovation

A3-MÉTHODOLOGIE POUR METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

INTRODUCTION

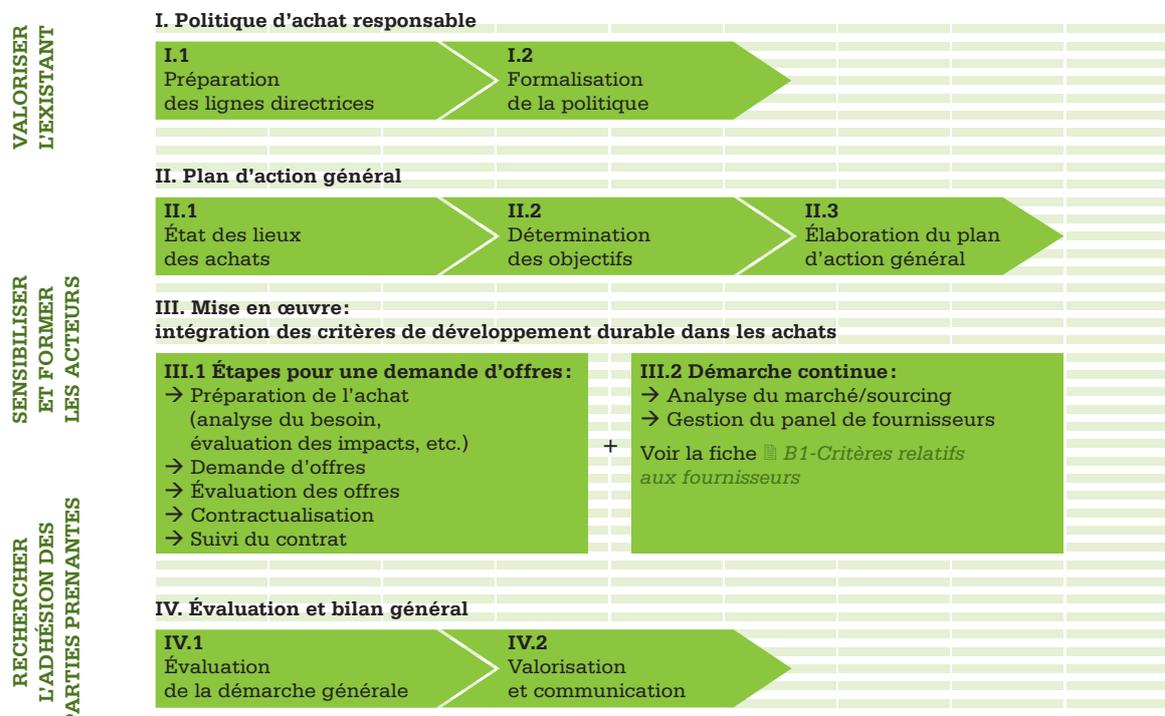
La mise en œuvre d'une politique de ce type suit, généralement, le déroulement présenté dans le schéma «Principales étapes d'une démarche d'achat responsable». Elle débute donc par la formalisation de ladite politique. Elle peut néanmoins commencer par un domaine d'achat particulier, en fonction d'une opportunité (renouvellement de contrat, changement de fournisseur, possibilité de mener un projet pilote, etc.). L'intégration de critères de développement durable dans le processus d'achat peut donc se faire même si la politique d'achat responsable n'est pas formalisée. Rechercher l'adhésion des parties prenantes, sensibiliser les acteurs et valoriser l'existant facilite la mise en œuvre de la démarche.

La méthodologie présentée est valable pour le secteur privé et public. Pour des informations liées uniquement aux achats publics, se référer au manuel de la CIEM «Marchés publics – Guide pour l'intégration de critères écologiques, sociaux et économiques».

PRINCIPALES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE D'ACHAT RESPONSABLE

Les principaux conseils à retenir sont présentés en début de fiche et les explications détaillées dans les pages suivantes.

Si une opportunité se présente, il y a lieu de commencer par les **étapes III**, puis de revenir aux **étapes I, II et IV**.



QUELQUES CONSEILS À RETENIR

Cette section présente quelques conseils ainsi que les points clés à retenir pour les grandes étapes d'une démarche d'achat responsable.

La *version approfondie du guide* détaille chaque sous-étape présentée dans le schéma de départ.

→ **Conseils:** rechercher l'**adhésion des décideurs**, impliquer les personnes **motivées, sensibiliser les acteurs et valoriser l'existant**

I. CONSEILS POUR ÉLABORER LA POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

- **Définir les lignes directrices** de la politique d'achat responsable
- Intégrer ces lignes directrices dans les **engagements liés au développement durable** existants

II. CONSEILS POUR METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION GÉNÉRAL

- Effectuer un **état des lieux des achats**, pour comprendre qui achète quoi, comment les achats sont effectués et **dans quelle mesure on applique déjà une démarche d'achat responsable**
- Repenser l'organisation des achats, par exemple en effectuant des **regroupements**, en **harmonisant les pratiques** pour gagner en simplicité (restreindre l'assortiment), en rendant les **processus budgétaires plus flexibles** ou en mettant en place des **instruments comptables incitant aux économies** (en permettant à l'auteur d'une économie effectuée lors d'un achat de profiter d'une partie du montant économisé pour son service)
- Déterminer des objectifs et définir des mesures dans un **plan d'action**, qui sera révisé selon le modèle «Plan, Do, Check, Act» (Planifier, Agir, Évaluer, Améliorer)

III. CONSEILS POUR L'INTÉGRATION DE CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE PROCESSUS D'ACHAT

- Choisir un domaine d'achat prioritaire pour une **première expérience**, par exemple en fonction de la motivation des employés, des risques d'images ou de l'importance du budget dudit domaine d'achat
- **Analyser le besoin** et chercher des **alternatives à l'achat**, par exemple via la location d'un service ou la mutualisation entre entités
- **Évaluer les impacts** pour décider s'il est pertinent d'intégrer des **critères de durabilité** pour le fournisseur, ou pour le produit, ou pour les deux

Exemple pour les vêtements professionnels



Critères relatifs aux fournisseurs

Favoriser les fournisseurs engagés dans des initiatives multiacteurs portant sur le respect de conditions de travail décentes (par exemple la WFTO, ou la FairWearFoundation)



et/ou Critères relatifs au produit/service

Intégrer des critères de durabilité concernant le produit, par exemple coton biologique (en demandant si le produit porte le label GOTS, ou IVN Naturtextil Best ou d'autres labels équivalents)

→ Sélectionner si possible **les fournisseurs engagés dans une démarche de développement durable**

Certains secteurs d'activité sont analysés par des ONG, qui classent les entreprises en fonction de leurs pratiques en matière de développement durable ou dénoncent des pratiques non conformes. Ces informations doivent être prises en compte, en lisant soigneusement la méthodologie utilisée pour effectuer les classements ou les sources des articles publiés, avec l'année de réalisation.

Quelques campagnes d'information:

- > Déclaration de Berne pour les vêtements professionnels
- > campagne Greenpeace Detox (pour l'électronique et le secteur de la mode)¹
- > campagne et rating «High Tech No Rights»²
- > Better work initiative³

¹ www.greenpeace.org/international/en/campaigns/detox/electronics/

www.greenpeace.org/international/en/campaigns/detox/fashion/

² www.hightech-rating.ch

³ <http://betterwork.org/global/>

→ Voir si des **sélections de produits ou services durables** ont déjà été effectuées et sont mises à disposition en ligne.

Quelques exemples:

- > produits de nettoyage: listes de produits de la CIEM⁴
- > appareils électroménagers, électroniques et véhicules: listes d'appareils TopTen⁵
- > fournitures de bureau: catalogues de fournitures écologiques de fournisseurs

Certains fournisseurs proposent des **catalogues spécifiques avec des produits sélectionnés** selon des critères écologiques. Les catalogues offrant des produits labellisés avec les labels présentés dans ce guide sont à recommander. Pour les catalogues proposant d'autres labels, comme les labels de la marque elle-même, il convient de **s'assurer que le fournisseur a réellement effectué une démarche de durabilité**.

Pour évaluer la démarche de durabilité du label, il est recommandé de s'assurer au moins des aspects suivants:

- > transparence de l'information fournie sur le label: informations sur les critères et le système d'attribution disponibles en ligne et parties prenantes consultées afin de garantir des critères judicieux
- > contrôle du label: contrôles effectués régulièrement par un organisme indépendant
- > double contrôle: rapport de contrôle vérifié par un organisme de certification indépendant et accrédité.

→ S'il n'est pas possible de se baser sur des sélections de produits ou services écologiques, établir les critères d'achat en **intégrant les critères de durabilité** présentés dans les encadrés «Critères d'achat: l'essentiel en bref» des fiches  C1 à C15 et  D1 à D9

→ Intégrer un maximum de critères **obligatoires (éliminatoires) plutôt que des critères d'évaluation**, si l'avancée du marché le permet

→ **Calculer le coût de possession**, notamment les frais d'entretien et de réparation, l'extension de garantie, les coûts de l'énergie, les prix des consommables (cartouches d'encre, capsules de café, etc.), les frais de recyclage, les formations ou instructions sur l'utilisation, les assurances et les coûts d'installation

→ Inclure, si nécessaire, des **clauses de développement durable dans le contrat**. Par exemple, pour les prestations de service (jardinage, nettoyage, etc.), élaborer une clause contractuelle où le fournisseur s'engage à augmenter les salaires selon les indexations des conventions collectives, en étant autorisé à répercuter ces augmentations sur le coût de la prestation pour l'acheteur.

IV. CONSEILS POUR L'ÉVALUATION ET BILAN

→ Après l'achat, **informer les utilisateurs** des spécificités des produits achetés, établir un suivi des **indicateurs** (quantité de produit de nettoyage utilisée pour la prestation de nettoyage, quantité de déchets non recyclés par le service de restauration, etc.) et **effectuer un suivi du contrat**.

⁴ www.ciem.ch

⁵ www.topten.ch

B1-CRITÈRES RELATIFS AUX FOURNISSEURS

CRITÈRES RELATIFS À L'ÉVALUATION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES FOURNISSEURS

L'évaluation de la responsabilité sociétale des fournisseurs (RSE¹) vise les objectifs suivants: favoriser des conditions de travail décentes ainsi que la protection de l'environnement et valoriser les engagements allant au-delà des exigences légales (voir la rubrique [Responsabilité sociétale des entreprises](#) en page 4). Cette évaluation peut se faire auprès des fournisseurs référencés ou dans le cadre d'une demande d'offres.

Pour s'assurer que les fournisseurs sont qualifiés en matière de respect des principes du développement durable, la demande d'offres inclut des critères obligatoires, éliminatoires en cas de non-conformité (point 1 du tableau ci-dessous). Il est également possible d'évaluer l'engagement volontaire des fournisseurs en faveur du développement durable (point 3). L'évaluation des réponses permet de distinguer les fournisseurs les plus performants d'un point de vue environnemental et social au niveau de leur organisation. Des critères peuvent également être exigés concernant le service accompagnant le produit (par exemple ce qui est proposé en matière de livraison, d'emballages, etc.). Ces critères peuvent être éliminatoires ou servir d'éléments d'évaluation du fournisseur (point 2). La performance liée uniquement au produit est jugée, quant à elle, sur la base des réponses au cahier des charges (partie *Critères relatifs aux produits et services* du tableau ci-dessous).

	Ce qu'on analyse	Comment	À quoi sert cette étape?	Critère éliminatoire	Critère d'évaluation
Critères relatifs aux fournisseurs	1. Exigences légales en matière de développement durable liées à l'organisation du fournisseur	→ Liste des pièces obligatoires à fournir par le fournisseur ² , dont la Déclaration d'engagement à respecter les principes du développement durable Voir l'annexe 1 de cette fiche en <i>version approfondie</i>	Écarter les fournisseurs ne respectant pas le minimum requis	oui	
	2. Engagement du fournisseur en faveur du développement durable dans son organisation	→ Questionnaire sur la responsabilité sociétale du fournisseur	Valoriser les fournisseurs au travers de leurs engagements liés au développement durable		oui
	3. Prise en compte des critères de développement durable liés à l'exécution du marché (transport pour la livraison, emballages, etc.)	→ Introduction de critères de développement durable dans le descriptif de l'offre	Écarter ou valoriser les fournisseurs sur la base de leurs propositions en faveur du développement durable	oui pour les critères exigés	oui pour les critères non obligatoires
Critères relatifs aux produits et services	Respect du cahier des charges en matière de critères environnementaux (et de santé et sécurité si pertinent)	→ Descriptif du produit Voir les recommandations des fiches  C		oui	Parfois ces critères sont également évalués
	Avantages environnementaux (et de santé et sécurité) du produit ou service	→ Questionnaire écologique sur le produit/service Voir les recommandations des fiches  C			oui

¹ L'acronyme de responsabilité sociétale des entreprises est RSE. Dans cette fiche, nous utiliserons RSE en sous-entendant «fournisseurs» derrière le «E» de «entreprises».

² Pour les marchés publics, voir les règlements d'application aux marchés publics

1. EXIGENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les exigences en matière de développement durable font référence au minimum requis lors d'un référencement ou dans le cadre d'une demande d'offres.

Elles peuvent couvrir les aspects suivants :

- attestations justifiant la couverture adéquate des employés en matière d'assurance sociale et paiement des cotisations
- attestation d'adhésion à la convention collective de la branche
- déclaration de respect du principe de l'égalité hommes-femmes
- Déclaration d'engagement à respecter les principes du développement durable (ci-après Déclaration d'engagement)
- etc.

La Déclaration d'engagement contient généralement des principes relatifs aux aspects éthiques, sociaux et environnementaux que l'on demande aux fournisseurs de respecter. Ces principes sont adaptés au domaine d'activité de l'entité qui achète.

La non-signature de la déclaration d'engagement est éliminatoire, le but étant de travailler avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter un minimum requis en matière de développement durable.

Voir l'annexe 1: Déclaration d'engagement à respecter les principes du développement durable (version approfondie du guide)

2. ENGAGEMENT DES FOURNISSEURS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour connaître et évaluer les engagements liés à la responsabilité sociétale des fournisseurs, l'entité qui achète peut leur faire remplir un questionnaire. Ce document contiendra des questions sur la contribution de l'entreprise au développement durable, plus particulièrement sur les piliers sociaux et environnementaux. Il est également possible d'interroger le fournisseur sur sa relation avec ses propres fournisseurs.

Cette évaluation permet d'obtenir une photographie du niveau d'engagement des principaux fournisseurs dans le domaine du développement durable – qu'il s'agisse de fournisseurs habituels, référencés ou souhaitant être référencés. Les résultats peuvent orienter l'acheteur vers les fournisseurs les plus impliqués au moment de l'envoi d'une demande d'offres. Il est recommandé d'évaluer uniquement les fournisseurs « stratégiques » et/ou ceux dont les domaines d'activité représentent un risque plus élevé en matière de gestion durable.

Dans le cadre d'une demande d'offres, les questions sont sélectionnées en fonction du type de marché et des enjeux sociaux et environnementaux y relatifs. Les réponses doivent être accompagnées de documents justificatifs. Le total des points obtenus dans ce questionnaire est rapporté à une note finale, pondérée par rapport aux autres critères (prix, qualité de l'offre, organisation du fournisseur, etc.).

Voir l'annexe 2: Questionnaire sur la responsabilité sociétale du fournisseur au développement durable (version approfondie du guide)

3. PRESTATIONS DEMANDÉES AUX FOURNISSEURS LORS DE L'EXÉCUTION D'UN MARCHÉ

Dans le cadre d'une demande d'offres, et selon l'objet du marché, l'entité qui achète peut demander aux fournisseurs de proposer des prestations permettant d'atténuer l'impact environnemental de son offre. Ces aspects seront valorisés ou exigés selon le marché. Il s'agit notamment des modes de transport utilisés pour la livraison et des distances parcourues, du conditionnement des pièces, de la reprise des emballages, de la réparation et la maintenance du produit, ainsi que de la disponibilité des pièces de rechange. Ces critères font partie du cahier des charges, mais ils concernent davantage l'organisation du fournisseur que le produit en tant que tel.

Pour plus d'informations, voir la fiche [B4-Transports de marchandises](#)

Pour plus d'informations, voir la fiche [B5-Emballages et conditionnements](#)

4. SUIVI

Le suivi des fournisseurs référencés peut s'effectuer une fois par année, ou tous les deux ans, en soumettant à nouveau le questionnaire d'évaluation de la contribution au développement durable.

Dans le cadre d'une demande d'offres, une clause d'information sur les performances environnementales et sociales des fournisseurs peut être incluse dans le contrat, afin de suivre l'évolution de ces aspects.

Dans le cas d'achat de fournitures produites dans des pays où les risques de non-respect des conditions de travail sont plus élevés, ou pour des secteurs d'activité polluants, des audits peuvent être organisés pendant la phase de sélection des fournisseurs ou en cours de contrat. Si les résultats ne sont pas satisfaisants, des améliorations seront demandées. L'exclusion directe d'un fournisseur n'est pas recommandée, car elle ne va pas dans le sens de l'amélioration continue. La notion de partenariat est mieux reconnue. Si le fournisseur fait déjà partie d'une initiative induisant des contrôles de sa chaîne de production, il peut être intéressant de demander des rapports d'audits à l'organisme coordonnant cette initiative (par exemple le BSCI), en accord avec le fournisseur.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

La section qui suit apporte des précisions sur les actions correspondant à la responsabilité sociétale d'une entreprise, ainsi que sur certaines initiatives existantes dans le domaine du développement durable. Elle permet de voir ce que les fournisseurs peuvent mettre en place pour tendre vers une gestion responsable et durable.

La **responsabilité sociétale des entreprises** (RSE) représente la déclinaison du développement durable pour l'entreprise. Elle est centrée sur l'entreprise (qui peut être une entreprise privée, une entité publique, une association, etc.) et sa responsabilité vis-à-vis de la société et de l'environnement, alors que le développement durable est un concept plus général qui vise la durabilité de la société dans son ensemble.

La RSE reflète la volonté d'une organisation d'intégrer des considérations sociales et environnementales dans ses prises de décisions, et d'être en mesure de répondre des impacts de ses décisions sur la société et l'environnement³.

Elle se traduit par un comportement transparent et éthique, qui prend en compte l'intérêt des parties prenantes (collaborateurs, fournisseurs, clients, etc.). Elle se base sur le respect des lois en vigueur, tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement. La RSE devrait être intégrée dans l'ensemble de l'organisation et de ses relations.

Cette approche est tout à fait compatible avec un processus d'achat responsable, qui inclut l'analyse des acteurs liés à l'achat ainsi que la diminution des impacts y relatifs.

Selon la norme ISO 26000, les questions centrales de la RSE sont les suivantes :

- droits de l'Homme
- relations et conditions de travail
- environnement
- loyauté des pratiques
- questions relatives aux consommateurs
- communautés et développement local.

³ Cette définition, ainsi que les informations de cette partie, sont tirées de la norme ISO 26000.

B6-LABELS, CERTIFICATIONS ET AUTRES DISTINCTIONS

PRINCIPAUX TYPES DE DISTINCTIONS

Le tableau ci-dessous définit les principales «distinctions» qu'une entreprise ou un produit peut présenter en rapport avec le [développement durable](#). Ces dernières sont regroupées en cinq types:

Type	Explications	Exemples
Distinctions relatives à des entreprises, portant sur leur système de gestion et/ou leurs relations avec leurs fournisseurs		
Certification d'entreprise	Distingue un système de gestion conforme à des procédures établies par une norme. Une certification n'atteste pas, en principe, que l'entreprise atteint telle ou telle performance (par exemple une teneur maximale en substance toxique). Mais elle implique le respect de la législation et des mécanismes le garantissant.	→ Certification ISO 14000, basée sur la norme de management environnemental ISO 14001
Lignes directrices	Correspondent à un ensemble de principes relatifs à divers aspects tels que l'éthique dans la conduite des affaires commerciales, les conditions de travail chez les fournisseurs, la protection de l'environnement lors de la fabrication, etc. Les entreprises s'engagent sur une base volontaire à respecter ces principes. Il n'y a donc pas toujours de système de contrôle effectué par un organe indépendant.	→ Global Reporting Initiative (GRI)
Initiative	Correspond à un programme coordonné par un ou plusieurs acteurs (organisations non gouvernementales, groupement d'entreprises, monde académique), s'adressant à des entreprises qui souhaitent s'engager pour atteindre des objectifs communs, par exemple le respect des conditions de travail dans les sites de production.	→ Fair Wear Foundation
Distinctions relatives à des produits, portant sur leurs caractéristiques		
Label	Distingue des produits répondant à un cahier des charges établi selon des critères précis. Les labels présentés dans ce guide incluent des critères concernant un ou plusieurs des aspects suivants: > respect de l'environnement lors des phases de production, d'utilisation et/ou d'élimination > qualité des matériaux et substances utilisés > sécurité des employés lors de la fabrication et des utilisateurs/consommateurs lors de l'utilisation > respect de normes relatives aux conditions de travail > provenance des matières premières et/ou lieu de fabrication. L'obtention d'un label passe, en principe, par un contrôle effectué par un organe indépendant (l'indépendance du contrôle garantissant sa fiabilité).	→ Blauer Engel → FSC 100 % → Nordic Ecolabel → Bio Suisse → Energy Star
Indice	Présente une indication précise sur un/plusieurs paramètres liés au produit, qui doit permettre de l'évaluer ou de le comparer selon ce/ces paramètres (par exemple, la consommation énergétique).	→ Etiquette-énergie

La liste de distinctions figurant plus loin dans cette fiche ne tient pas compte des labels liés spécifiquement à une marque commerciale et créés par une entreprise sur la base d'un cahier des charges interne.

Elle présente les principales distinctions utilisées à ce jour et n'a pas la prétention d'être exhaustive. Les certifications, labels, etc., sont présentés par ordre alphabétique. Pour une entrée thématique, se reporter aux fiches de la partie [C Produits et prestations](#).

Pour chaque distinction de la liste, les informations présentent l'organisme responsable (entité émettrice et gestionnaire), le type de critères exigés ainsi que le champ d'application. La notion de contrôle étant primordiale, une indication mentionne si l'on parle d'une distinction :

- **avec contrôle indépendant**: contrôle effectué par un organisme indépendant et accrédité par l'entité gestionnaire pour conduire des audits
- **basée sur un référentiel commun sans contrôle indépendant**: aucun contrôle n'est effectué par un organisme indépendant. L'entité émettrice peut éventuellement effectuer des contrôles, sur la base d'un rapport rédigé et publié directement par l'organisme adhérent. Exemple: une entreprise adhérent au Pacte Mondial rédige un rapport illustrant ses engagements. La pertinence et la cohérence de ce dernier seront «surveillées» par un organe du Pacte Mondial.

Les symboles ci-dessous indiquent que les distinctions présentées dans cette rubrique prennent en compte :

- des critères environnementaux 
- des critères sociaux 
- des critères santé 
- de commerce équitable 
- de provenance locale 
- de respect de l'animal 

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)

B7-PRINCIPES GÉNÉRAUX S'APPLIQUANT À TOUT TYPE D'ACHAT

Les recommandations spécifiques à chaque produit et matériau sont présentées dans les fiches [C et D](#).

1. FAVORISER LES FOURNISSEURS S'ÉTANT ENGAGÉS DANS UNE DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les engagements des fournisseurs liés au développement durable portent sur la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Cette dernière inclut notamment les engagements sociaux et environnementaux, la connaissance de la chaîne de production et les engagements que les fournisseurs exigent de leurs propres fournisseurs pour s'assurer d'une production respectueuse des droits humains et de l'environnement.

Recommandations:

- Favoriser les fournisseurs qui, tout au long de la chaîne de production:
 - > s'engagent à respecter les conventions fondamentales de l'OIT et à verser des salaires décents
 - > produisent de manière à éviter tout danger pour les travailleurs, l'environnement, et les consommateurs
 - > offrent une traçabilité de leurs produits
- Exiger des délais de commandes réalistes (un délai de commande trop court risque de détériorer les conditions de travail des employés chez les fournisseurs)

Pour plus d'informations, voir les fiches [A3-Méthodologie pour mettre en place une politique d'achat responsable](#), [B1-Critères relatifs aux fournisseurs](#) et [B6-Labels, certifications et autres distinctions](#)

2. TENIR COMPTE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE TOUT LE CYCLE DE VIE DU PRODUIT



Les analyses de cycle de vie (ou **écobilans**) permettent de comparer différents produits sous l'angle de leurs impacts environnementaux et sanitaires à toutes les étapes. La méthode de comparaison permet de présenter l'ensemble des impacts par un indicateur final. Le résultat d'un **écobilan** des plastiques utilisés dans la construction indique, par exemple, que le **polypropylène (PP)** engendre un impact inférieur à celui du **polystyrène (PS)** ou de l'**ABS** par kilo de matière.

Recommandations:

- Utiliser, lorsqu'ils existent, les résultats des **écobilans** pour comparer des produits¹
- Favoriser les articles consommant peu d'énergie, y compris l'**énergie grise** (nécessaire à la fabrication et à l'élimination)
- Préférer les produits non-toxiques et recyclables, même s'il n'existe pas d'**écobilan** ou d'étude sur l'énergie grise, afin de réduire l'impact sur l'air lors de l'élimination
- Demander au fournisseur de reprendre le produit en fin de vie², lorsque cela est pertinent, pour assurer sa réutilisation, son recyclage ou son élimination

Pour plus d'informations, voir la fiche [B2-Écobilans et énergie grise](#)

¹ Lorsqu'une analyse de cycle de vie (ou **écobilan**) est financée par une entreprise pour ses propres articles, les résultats seront traités avec prudence. Les **écobilans** financés par la Confédération ou d'autres organismes publics sont davantage recommandés. Un **écobilan** de qualité répond aux critères suivants : établi selon la norme ISO 14040, article publié dans une revue connue et revu par des pairs.

² La reprise est obligatoire suivant les produits (notamment le matériel électrique et électronique selon l'Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA).

3. FAVORISER LES BIENS À LONGUE DURÉE DE VIE³ OU OPTER POUR L'ACHAT DE L'USAGE DU BIEN AU LIEU DE L'ACHAT DU BIEN LUI-MÊME

L'utilisation de biens de bonne qualité et à longue durée de vie permet de diminuer les défaillances et le taux de renouvellement de ces derniers. Il est possible d'acquérir le bien ou d'acheter son usage (ce qui correspond à l'«économie de fonctionnalité»). Avant de choisir cette option, bien évaluer ses avantages et ses limites (voir la fiche [B3-Méthodologie pour mettre en place une politique d'achat responsable](#), partie III). Exemple: au lieu d'acheter une imprimante, il est possible d'acheter la prestation d'impression. L'appareil reste la propriété du fournisseur, qui assure sa maintenance et facture le nombre de copies effectuées.

Ces deux principes (longue durée de vie et économie de fonctionnalité) sont à prendre en considération lors de l'analyse du coût total de possession.

Recommandations:

- Choisir des articles réparables, rechargeables, peu salissants, démontables, réutilisables, recyclables
- Favoriser la qualité plutôt que la quantité
- Évaluer si l'achat de l'usage d'un bien est adapté (au lieu de l'achat du bien lui-même)
- Analyser le coût total de possession

Pour plus d'informations, voir les fiches [B3-Durée de vie et élimination](#) et [B3-Méthodologie pour mettre en place une politique d'achat responsable](#)

4. LIMITER LES TRANSPORTS ET FAVORISER LES MODES DE TRANSPORT LES MOINS POLLUANTS

Les impacts du fret sur le climat, l'air et le territoire dépendent du mode de transport utilisé entre les différentes phases de fabrication du produit, ainsi que lors de sa livraison et de son élimination. Un indicateur souvent utilisé pour évaluer cet impact sur le climat est la quantité de CO₂ émise pour convoier un certain poids de marchandises sur une distance donnée⁴. Pour la mobilité des personnes, il s'agit des émissions de CO₂ par individu en fonction du type de transport choisi.

Recommandations:

- Dans la mesure du possible, éviter les transports et déplacements de personnes (consultants) en optant pour des solutions «dématérialisées» (par exemple organiser des séances téléphoniques, etc.)
- Dans la mesure du possible, privilégier les prestataires de services locaux afin de réduire le nombre de déplacements
- Regrouper autant que possible les commandes pour optimiser les taux de remplissage des véhicules de livraison
- Imposer des délais de livraison en cohérence avec le mode de transport que vous souhaitez privilégier (des délais courts impliquent des solutions de fret aérien ou routier)
- Dans la mesure du possible, privilégier les fournisseurs proposant les modes de transport les moins polluants: combinaison ferroviaire-routier, maritime, vélo (par exemple pour les livraisons de courrier)

Pour plus d'informations, voir la fiche [B4-Transports de marchandises](#)

³ Le Conseil fédéral a publié un rapport en réponse au postulat 12.3777 «Optimiser la durée de vie et d'utilisation des produits». Ce document présente plusieurs pistes s'adressant à différents acteurs tels que les producteurs, commerçants, et consommateurs.

⁴ La mesure la plus courante correspond aux émissions de CO₂, par tonne/kilomètre.

5. RÉDUIRE LE VOLUME DES EMBALLAGES ET FAVORISER LES EMBALLAGES RECYCLÉS ET/OU RECYCLABLES

Les emballages ont généralement une durée de vie courte. Leur impact environnemental varie également en fonction de leur composition. Certains labels (comme l'écolabel européen ou Der Blaue Engel) intègrent des exigences portant sur la composition des emballages et leur reprise par les fournisseurs.

Recommandations:

- Si possible, supprimer les emballages individuels
- Privilégier les emballages réutilisables si cela est pertinent (par exemple favoriser les fournisseurs de meubles proposant des couvertures pour la protection des meubles, favoriser les caisses réutilisables pour les livraisons régulières de produits alimentaires, etc.)
- Privilégier les emballages en matière recyclée et/ou avec des matériaux recyclables (carton, papier, etc.). Si les emballages sont en plastique, exclure le PVC et autres plastiques halogénés (certains labels incluent des exigences portant sur la composition des emballages)
- Éviter les emballages composites, qui ne peuvent pas être recyclés facilement (par exemple film bulle collé sur carton/papier)
- Demander une optimisation des volumes et du poids du conditionnement et des emballages
- Demander au fournisseur de reprendre le matériel de conditionnement ou l'emballage lors de la livraison et de l'éliminer selon les normes en vigueur

Pour plus d'informations, voir la fiche [B5-Emballages et conditionnement](#)

6. FAVORISER LES PRODUITS PORTEURS D'UN LABEL INDÉPENDANT ET RECONNU

Les labels donnent une indication sur le respect d'un certain nombre de critères environnementaux et/ou sociaux, liés à la production ou à l'utilisation et parfois à l'élimination des produits.

Le système d'attribution des labels est différent selon les organismes responsables. Il est primordial de s'informer sur la crédibilité des labels (accordé par un organisme tiers, sur la base d'informations vérifiées, avec des contrôles sur le suivi du respect des exigences).

Bon à savoir:

- Le site suisse > www.labelinfo.ch présente différents labels pour toute une série de produits ainsi que des informations sur la crédibilité de leur système d'attribution et leur contenu
- Le site suisse > www.boussole-durabilite.ch contient une base de données regroupant différents standards ainsi que leur contenu (en anglais)
- Le site belge > www.infolabel.be présente une synthèse des labels et du système de contrôle
- Le site international "Standard Maps" > www.standardmap.org de l'International Trade Centre permet de comparer différents labels (en français, anglais et espagnol)
- Le recueil français «Tout savoir sur les logos environnementaux», publié par l'ADEME, propose une fiche par label ou distinction, avec des informations détaillées sur son contenu ainsi que son système d'attribution et de contrôle

Pour plus d'informations, et pour une présentation de tous les labels cités dans le guide, voir la fiche [B6-Labels, certifications et autres distinctions](#)

C1-PAPIER ET CARTON

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Fabrication du produit 	Utilisation du produit 	Élimination du produit 
→ Disparition et dégradation des forêts, perte de biodiversité liée à la monoculture → Conditions de travail difficiles ¹ et risques d'accidents Pour plus de détails, voir la fiche  <i>D1-Bois</i>	→ Risques pour la santé des travailleurs: exposition à des substances chimiques problématiques, poussières de bois, etc. → Consommation de grandes quantités d'eau et d'énergie → Risques de rejets polluants selon le processus industriel	→ Surconsommation de papier	→ Impacts sur le climat et la qualité de l'air liés à l'incinération

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Direction, chef de service, acheteur, responsable de l'économat, etc.	Avant l'achat: > Établir une directive d'achat «Papier recyclé» > Intégrer les recommandations figurant plus loin dans cette fiche Après l'achat: > Mettre en évidence les articles les plus écologiques dans le catalogue interne → Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:    
Fournisseur	> Adhérer à une initiative FSC, PEFC ou autre > S'assurer que ses propres fournisseurs respectent les principes du développement durable → Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:  
Utilisateur	> Appliquer les écogestes: réduire le nombre d'impressions, imprimer en recto-verso ou deux pages par feuille > Déposer les vieux papiers dans les bacs de tri → Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:  
Responsable informatique	> Faciliter les écogestes: paramétrer des réglages noir-blanc, recto-verso, deux pages par feuille > Placer une affichette vers l'imprimante présentant des écogestes pour l'impression → Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués: 

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Responsable du bâtiment	<p>> S'assurer qu'il y a des bacs de tri, que le personnel de nettoyage est formé et que la collecte et l'élimination des vieux papiers ont été mises en place</p> <p>→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués: </p>

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Classement du WWF

Le WWF effectue un classement des fabricants de papier et de pulpe. Cet «Environmental Paper Company Index 2013²» présente les résultats en termes de durabilité pour 70 des plus importants fabricants mondiaux. Les critères pris en compte pour l'analyse sont l'impact sur les écosystèmes lié à l'approvisionnement en fibres, les impacts durant la fabrication du papier (pollution des eaux, émissions de gaz à effet de serre, etc.), ainsi que le système de management environnemental des fabricants et leur communication.

CRITÈRES D'ACHAT: L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique  *Critères d'achat approfondis* de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche  *E3-Bibliographie et webographie*.

Choix du produit

Que choisir?	Comment vérifier?
Préférer le papier 100% recyclé et sans substances chimiques problématiques	→ Label Der Blaue Engel RAL-UZ 14 ou FSC Recycled + Label écologique de l'UE Papier à copie et papier graphique ou Nordic Ecolabel Paper products – Chemical Module
Si ce n'est pas possible, exiger du papier avec 100% de fibres issues de forêts certifiées et sans substances chimiques problématiques	→ Label FSC 100% + Label écologique de l'UE Papier à copie et papier graphique ou Nordic Ecolabel Paper products – Chemical Module
Au minimum, exiger du papier avec un certain pourcentage de fibres issues de forêts certifiées et sans substances chimiques problématiques	→ Label FSC Mix ou PEFC certified ³ + Label écologique de l'UE Papier à copie et papier graphique ou Nordic Ecolabel Paper products – Chemical Module

Concernant le blanchiment sans chlore, les papiers portant les indications PCF (process chlorine free) pour le recyclé et TCF (totally chlore free) pour le papier non recyclé sont préférables aux papiers avec indication ECF (elementary chlorine free).

Choix du fournisseur

Qui choisir?	Comment vérifier?
Préférer les fournisseurs s'engageant en faveur du développement durable	<p>→ Voir les informations sur le site Internet des fournisseurs (charte du développement durable, mesures prises pour réduire les impacts liés aux emballages et à la livraison, critères de sélection de leurs propres fournisseurs, etc.)</p> <p>→ Voir la fiche  <i>B1-Critères relatifs aux fournisseurs</i></p>

² www.panda.org, «Environmental Paper Company Index 2013»

³ Ces labels sont à recommander lorsqu'il n'est pas possible de choisir du papier recyclé. Il est toujours préférable de choisir un papier recyclé. Le papier non recyclé génère en effet plusieurs impacts, notamment au niveau de la disparition et de la dégradation des forêts ou de l'utilisation de grandes quantités d'eau et d'énergie. De plus, les labels FSC 100%, FSC Mix et PEFC certified peuvent, dans certains cas, contribuer à favoriser la monoculture, qui a un impact négatif sur la biodiversité.

C2-ARTICLES DE PAPETERIE ET FOURNITURES DE BUREAU

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Fabrication du produit 	Utilisation du produit 	Élimination du produit 
<ul style="list-style-type: none"> → Utilisation de ressources renouvelables (bois) ou non renouvelables (métaux, pétrole) → Bois (pour le papier): disparition des forêts, perte de biodiversité liée à la monoculture → Métaux (pour les éléments métalliques): conditions de travail difficiles¹, pollutions des eaux et du sol et conséquences pour la population → Pétrole (pour le plastique): épuisement des stocks, dégradation environnementale et conséquences pour la population 	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour la santé des travailleurs: exposition à des substances chimiques problématiques, solvants, colles, etc. → Risques de rejets polluants selon le processus industriel → Consommation d'eau et d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> → Surconsommation, notamment à cause d'un assortiment trop large (plusieurs articles pour une même fonction) → Faible durée de vie → Gaspillage (articles à entêtes obsolètes, recharges non utilisées, etc.) → Effets néfastes sur la santé selon les substances utilisées pour les encres et les produits adhésifs (toluène, xylène, benzène) → Emballage disproportionné lors de la livraison 	<ul style="list-style-type: none"> → Perte de matériaux recyclables mais non recyclés (articles composites et absence de filière) → Impacts sur le climat et la qualité de l'air liés à l'incinération → Impacts liés au recyclage (même s'il est préférable à l'incinération et doit être encouragé, le recyclage entraîne certains impacts)

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Direction, chef de service, acheteur, responsable de l'économat, etc.	<p>Avant l'achat: > Proposer des articles déjà utilisés avant de commander du neuf (classers, classement, etc.)</p> <p>> Évaluer la possibilité de restreindre l'assortiment</p> <p>> Privilégier les articles à longue durée de vie et rechargeables</p> <p>Après l'achat: > Mettre en évidence les articles les plus écologiques dans le catalogue interne</p> <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:    </p>
Fournisseur	<p>> Privilégier les articles avec des matériaux recyclés, à longue durée de vie et rechargeables</p> <p>> S'assurer que ses propres fournisseurs respectent les principes du développement durable</p> <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:   </p>

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> > Réutiliser les articles encore en bon état (classeurs, boîtes d'archivage, etc.) avant de commander > Recharger les articles pouvant l'être > Ramener les articles en bon état à l'économat <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:  </p>

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Encres végétales

L'encre des stylos peut désormais être fabriquée à partir d'huiles végétales (colza, lin, soja, noix de coco, palme, etc.)² et de résines. Ce type d'encres réduit les émissions de **composés organiques volatils** et le papier imprimé est plus facile à recycler. De plus, lors de l'utilisation, les encres végétales ont un temps de séchage plus court. Cette solution est donc intéressante à étudier, même si l'utilisation de produits alimentaires pour des applications non alimentaires n'est généralement pas à recommander. Dans le cas des encres, le risque d'impacts négatifs sur l'approvisionnement alimentaire est faible. On préférera les encres à base de colza ou de lin à celles à base de soja ou de palme, dont les cultures posent plus souvent des problèmes environnementaux liés à la **déforestation**.

Agrafeuses sans agrafes

De nombreux distributeurs vendent désormais des agrafeuses de petite taille n'utilisant pas d'agrafes. Ces instruments peuvent relier jusqu'à quatre feuilles grâce à un système perforant le papier et le repliant sur lui-même. Ils existent en plastique recyclé et permettent des économies de ressources en évitant les agrafes. La fabrication d'une agrafeuse classique entraîne également un impact environnemental non négligeable par rapport aux agrafes. L'utilisation d'une agrafeuse sans agrafes est donc intéressante si elle permet de se passer d'un instrument standard. Elle ne devrait pas faire double emploi avec les agrafeuses ordinaires. Une agrafeuse sans agrafes peut être partagée entre plusieurs utilisateurs.

Papiers sans fibres de bois pour les blocs et les cahiers

De plus en plus de marques lancent des papiers n'étant pas produits à base de bois, mais à base d'amidon tiré d'épluchures de pommes de terre ou d'algues vertes. Ces papiers permettent notamment de préserver les forêts. Ils sont principalement commercialisés pour des blocs et cahiers. Cette solution semble intéressante, car la matière première est issue de déchets ou d'une ressource renouvelable n'entrant pas en concurrence avec les cultures alimentaires. Il n'existe toutefois aucun écobilan à ce jour permettant de comparer les papiers à base de bois avec ces papiers à base d'épluchures ou d'algues vertes.

² www.developpement-durable-entreprise.fr/stylos-encre-vegetale-supports-campagnes-n112448.html

CRITÈRES D'ACHAT : L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique [Critères d'achat approfondis](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#).

Choix du produit

Que choisir?	Comment vérifier?
Pour le matériel d'écriture, de correction et les adhésifs, préférer les articles rechargeables (par l'utilisateur)	→ Voir le descriptif du produit
Pour les articles en plastique, préférer ceux à base de matériaux recyclés	→ Label Der Blaue Engel RAL-UZ 30a
Si cela n'est pas possible, préférer le polyéthylène (PE) ou le polypropylène (PP) et exclure les articles contenant du chlorure de polyvinyle (PVC), du polychlorure de vinylidène (PVDC) ou de l'acrylonitrile-butadiène-styrene (ABS)	→ Voir le descriptif du produit
Pour les articles en bois, préférer ceux issus de forêts gérées durablement	→ Si possible Label FSC 100%, sinon label FSC mix ou PEFC certified
Pour les colles et adhésifs, et pour le matériel de correction, éviter les articles contenant des solvants halogénés	→ Label Nordic Ecolabel, Office and hobby supplies
Pour les articles en papier, voir la fiche C1-Papier et carton	

Certains fournisseurs de papier et matériel de bureau proposent des catalogues spécifiques avec des produits sélectionnés selon des critères écologiques. Les catalogues contenant des produits labellisés avec les labels présentés dans cette fiche sont à recommander. Pour les catalogues basés sur d'autres labels, comme les labels de la marque elle-même, s'assurer que le fournisseur a réellement mis en œuvre une démarche de durabilité.

Pour évaluer la durabilité d'un label, il est recommandé de s'assurer au moins des points suivants :

- transparence de l'information fournie sur le label: renseignements sur les critères et le système d'attribution disponibles en ligne et consultation des parties prenantes afin de garantir des critères judicieux.
- contrôle du label: contrôles effectués régulièrement par un organisme indépendant.
- double contrôle: rapport de contrôle vérifié par un organisme de certification indépendant et accrédité.

Choix du fournisseur

Qui choisir?	Comment vérifier?
Préférer les fournisseurs s'engageant en faveur du développement durable	→ Voir les informations sur le site Internet des fournisseurs (charte du développement durable, mesures prises pour réduire les impacts liés aux emballages et à la livraison, critères de sélection de leurs propres fournisseurs, etc.) → Voir la fiche B1-Critères relatifs aux fournisseurs

C3-MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Fabrication du produit 	Utilisation du produit 	Élimination du produit 
<ul style="list-style-type: none"> → Utilisation de métaux précieux et de pétrole → Métaux: conditions de travail difficiles¹, pollutions des eaux et du sol et conséquences pour la population → Pétrole (pour le plastique): épuisement des stocks, dégradation environnementale et conséquences pour la population 	<ul style="list-style-type: none"> → Conditions de travail difficiles → Risques pour la santé des travailleurs: exposition à des substances chimiques problématiques (benzène), maladies professionnelles non reconnues → Consommation énergétique importante → Grande quantité de déchets de production (matériaux) → Risques de rejets polluants selon le processus industriel 	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour l'utilisateur: radiations liées à certains appareils (innocuité sujette à controverse), poussières, composés organiques volatils, ozone (imprimantes, appareils multifonctions) → Consommation énergétique importante, essentiellement en mode « veille » → Durée de vie limitée en lien avec l'obsolescence programmée 	<ul style="list-style-type: none"> → Filière de recyclage existante, mais traitement difficile (en raison du nombre de composants et de leur dangerosité pour la santé et l'environnement) → En cas d'exportation pour réutilisation et lors du recyclage, impact sur la santé des travailleurs et sur l'environnement (si filière informelle pour le traitement des déchets électroniques) → Impacts sur le climat et la qualité de l'air liés à l'incinération de certaines matières plastiques et de certains déchets spéciaux

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Direction, chef de service, acheteur, etc.	<p>Avant l'achat: Analyser le besoin et les alternatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> > durée d'utilisation des appareils (par ex. passer de 5 à 6 ans pour les ordinateurs ou prolonger la durée du contrat de prestation d'impression) > achat de la prestation à la place de l'achat des appareils (impressions, nombre de cafés, etc.) <p>Après l'achat:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Veiller à ce que les appareils soient installés dans des locaux aérés (imprimantes) > Veiller à ce que les appareils soient installés aux distances recommandées par l'OFSP² (l'intensité des champs électromagnétiques diminue rapidement avec la distance) > S'assurer de la reprise conforme des appareils par le fournisseur ou des recycleurs agréés (attestation d'adhésion à SWICO ou SENS) > Éviter de faire don d'appareils avec une fin de vie proche <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:    </p>

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

² Office fédéral de la santé publique – Fiches d'information CEM > www.bag.admin.ch, thème rayonnement

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Fournisseur	<ul style="list-style-type: none"> > Adhérer à une initiative du type «Étain issu de zones hors conflits»³ > S'assurer que ses propres fournisseurs respectent les principes du développement durable > Reprendre les appareils et les transmettre à des repreneurs de la filière SWICO – SENS <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués: </p>
Utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> > Garder les appareils le plus longtemps possible > Éteindre/débrancher les appareils pour limiter la consommation en mode veille <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués: </p>
Responsable informatique	<ul style="list-style-type: none"> > Vérifier les réglages d'économies d'énergie > Installer des auxiliaires de mise hors tension (prise à interrupteurs, minuteries, etc.) <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués: </p>

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Electronics Watch

Electronics Watch est une initiative lancée par un consortium d'ONG européennes, avec le soutien de deux associations suisses. L'objectif est de surveiller les conditions de travail dans l'industrie mondiale de l'électronique pour permettre un achat public socialement responsable en Europe et en Suisse. Les entités publiques peuvent devenir membres d'Electronics Watch et bénéficier ainsi d'un suivi effectué dans les usines des marques leur fournissant le matériel électronique. Pour cela, elles doivent intégrer dans les clauses contractuelles certains éléments permettant cette surveillance durant la durée du contrat. La phase opérationnelle est prévue pour 2015.

Chargeur universel

L'Union européenne est en passe d'imposer un chargeur universel pour les téléphones portables et tablettes. Le Parlement européen a adopté en 2014⁴ une directive stipulant notamment que les équipements radioélectriques autorisés dans l'UE doivent fonctionner avec des chargeurs universels. Le texte concerne tout appareil émettant ou recevant des ondes radioélectriques à des fins de radiocommunication et/ou de radiorepérage – soit aussi bien les téléphones portables que les GPS ou les tablettes. Il doit entrer en vigueur en 2017.

Exigences concernant la consommation d'énergie des ordinateurs et serveurs

La Suisse reprend les prescriptions européennes portant sur les obligations d'information ainsi que sur les exigences posées aux ordinateurs et aux serveurs. Ces nouvelles dispositions doivent entrer en vigueur en deux étapes. En Suisse, elles s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2015, respectivement du 1^{er} janvier 2016 (OEnE, appendice 2.16). Elles portent uniquement sur la consommation d'énergie durant la phase utilisation du produit et n'incluent pas d'autres éléments d'écoconception. Le nom complet du règlement européen est le suivant: Règlement (UE) N° 617/2013 de la commission du 26 juin 2013 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux ordinateurs et aux serveurs informatiques.

Benzène

Une association de protection des travailleurs en Chine mène une campagne pour interdire l'utilisation du **benzène**. En Europe, le **benzène** est classé comme **cancérogène** avéré pour l'homme (groupe 1) depuis 1967 et son usage est soumis à de nombreuses restrictions. Mais il est encore largement utilisé en Chine, notamment dans l'industrie électronique et dans la fabrication de meubles. L'association «Labour Action China» dénonce plusieurs cas de maladies professionnelles chez des travailleurs ayant été en contact avec du **benzène**, comme des leucémies. Elle a lancé une campagne pour interdire cette substance⁵.

³ <http://www.conflictfreesourcing.org>

⁴ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-261_fr.htm

⁵ <http://banbenzenecampaign.weebly.com/>

CRITÈRES D'ACHAT : L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique [Critères d'achat approfondis](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#).

Choix du produit

Que choisir?	Comment vérifier? ⁶
Préférer les appareils produits dans le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et dans des usines ayant un système de management environnemental	→ Label TCO certified Tablets 2.0, Desktops 4.0, Edge All-in-one PCs 1.0, Notebooks 4.0, Smartphones 1.0, Projectors 1.2, Headsets 2.0, Displays 6.0
Préférer les appareils avec des caractéristiques ergonomiques adaptées à l'utilisation	→ Label TCO certified Tablets 2.0, Desktops 4.0, Edge All-in-one PCs 1.0, Notebooks 4.0, Smartphones 1.0, Projectors 1.2, Headsets 2.0, Displays 6.0 → Nordic Ecolabel Imaging equipment, Computers, TV and Projectors, White Goods
Éviter les appareils fonctionnant au moyen de piles	
Pour tous les appareils, exiger au minimum une faible consommation énergétique	→ Appareils présents sur la liste TopTen → Catégorie A+++, A++ ou A+ sur l'Étiquette-énergie → Energy star
Pour les imprimantes, photocopieurs, télécopieurs et scanners, préférer les appareils obéissant à des restrictions sur les substances chimiques problématiques et présentant une faible consommation énergétique ainsi qu'une fonction d'impression recto-verso	→ Label Der Blaue Engel RAL-UZ 171 → Nordic Ecolabel Imaging equipment
Pour les téléphones portables, préférer les appareils ne contenant pas de mercure, cadmium ou chrome hexavalent , et présentant des émissions électromagnétiques limitées	→ Label TCO certified Smartphones 1.0
Pour les ordinateurs, écrans et tablettes, préférer les appareils obéissant à des restrictions sur les substances chimiques problématiques et présentant une faible consommation énergétique	→ Déclaration EPEAT IEEE 1680.1 Personal Computer Products Standard → TCO certified Desktops 4.0, Edge All-in-one PCs 1.0, Notebooks 4.0, Displays 6.0, Tablets 2.0
Pour l'électroménager, préférer les appareils avec une faible consommation énergétique, une faible consommation d'eau et des émissions sonores limitées	→ Label Nordic Ecolabel White goods

Choix du fournisseur

Qui choisir ?	Comment vérifier?
Préférer les fournisseurs s'engageant en faveur du développement durable	→ Voir les informations sur le site Internet des fournisseurs (charte du développement durable, mesures prises pour réduire les impacts liés aux emballages et à la livraison, critères de sélection de leurs propres fournisseurs, etc.) → Voir la fiche B1-Critères relatifs aux fournisseurs

Évaluations d'entreprises

Il existe des évaluations d'entreprises permettant de mesurer les engagements de certains fournisseurs en matière d'environnement et/ou de prise en compte des enjeux sociaux. Pour les téléphones portables, la campagne Hightech – No Rights⁷ classe différentes marques selon des critères liés à l'environnement, aux droits du travail et à la provenance des matières premières. Pour l'électronique en général, les rapports «Greenpeace Guide to Greener Electronics» présentent l'évolution des engagements de différentes marques année après année.

⁶ Seuls les labels avec un certain nombre de produits disponibles sont cités (à l'exception du label TCO pour les téléphones portables, qui a pour l'instant peu de marques labellisées).

⁷ <http://www.hightech-rating.ch/fr/>

C4-MOBILIER

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Fabrication du produit 	Utilisation du produit 	Élimination du produit 
<ul style="list-style-type: none"> → Utilisation de ressources renouvelables (bois) ou non renouvelables (aluminium, acier, pétrole) → Bois: disparition des forêts et perte de biodiversité liée à la monoculture → Métaux (éléments métalliques): conditions de travail difficiles¹, pollutions des eaux et du sol et conséquences pour la population → Pétrole (plastique): épuisement des stocks, dégradation environnementale et conséquences pour la population 	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour la santé des travailleurs: exposition à des substances chimiques problématiques, solvants, etc. → Risques de rejets polluants selon le processus industriel → Consommation d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour la santé de l'utilisateur: selon les matériaux, émissions de composés organiques volatils (COV) → Durée de vie limitée selon le choix des modèles (couleurs vite démodées, modules non adaptables, etc.) → Utilisation importante de produits de nettoyage à cause de surfaces salissantes 	<ul style="list-style-type: none"> → Absence de valorisation de matériaux recyclables (pour les articles non démontables) → Impacts sur le climat et la qualité de l'air liés à l'incinération → Impacts liés au recyclage (même s'il est préférable à l'incinération et doit être encouragé, le recyclage entraîne certains impacts)

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Direction, chef de service, acheteur, responsable de l'éconamat, etc.	<p>Avant l'achat: Analyser le besoin et les alternatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> > bourses pour le mobilier (sauf pour les articles rembourrés afin de limiter le risque de parasites) > choix de modules adaptables dans le temps, couleurs indémodables > Choisir du matériel qui puisse être séparé et valorisé (éviter les panneaux en bois revêtu de plastique) <p>Après l'achat: > Veiller à un entretien adapté, selon les recommandations du fournisseur</p> <p>→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:    </p>
Fournisseur	<ul style="list-style-type: none"> > Privilégier les meubles modulables, à longue durée de vie et réparables (disponibilité des pièces de rechange) > S'assurer que ses propres fournisseurs respectent les principes du développement durable <p>→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:   </p>
Service bâtiment/éconamat	<ul style="list-style-type: none"> > Donner le mobilier encore en bon état (éconamat, œuvre caritative, etc.) > Faire éliminer le mobilier en conformité avec la législation sur les déchets (OMoD) <p>→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués: </p>

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique [📁 Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Label Cradle to Cradle Certified™

Le label Cradle to Cradle Certified™ s'applique à de multiples catégories de produits. Toutefois, c'est dans le domaine des meubles que l'on trouve le plus grand nombre d'articles certifiés². Ce label a été attribué à plus d'une centaine de meubles, dont de nombreux meubles de bureau. Il existe quatre niveaux de certification : «basique», «argent», «or» et «platine». La condition à remplir pour tous les niveaux est une présentation transparente de tous les composants et processus. Les produits doivent pouvoir être revalorisés à au moins 50% pour le niveau argent, au moins 65% pour le niveau or et au moins 80% pour le niveau platine. Les autres critères concernent la santé humaine et l'environnement, les sources et la consommation d'énergie, la consommation d'eau et la responsabilité sociétale. Le niveau platine, par exemple, exige qu'au moins 50% de l'énergie utilisée dans la chaîne de production provienne de source solaire, qu'un plan de gestion de l'eau soit mis en œuvre et que les conditions sociales soient évaluées et certifiées par un organisme indépendant.

CRITÈRES D'ACHAT : L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique [📁 Critères d'achat approfondis](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche [📁 E3-Bibliographie et webographie](#).

Choix du produit

Que choisir?	Comment vérifier?
Favoriser les meubles facilement réparables	→ Meuble démontable et pièces de rechange disponibles pendant 10 à 15 ans
Favoriser les meubles facilement recyclables et dont les composants sont réutilisables	→ Label Cradle to Cradle™
Préférer , dans l'ordre suivant et sous réserve de certains usages particuliers: le bois massif , le bois transformé, les matières synthétiques, le verre Le carton recyclé alvéolaire est une alternative intéressante (par ex. pour les plateaux de bureaux)	→ Descriptif du produit
Pour les éléments en bois , préférer le bois massif , issu de forêts gérées durablement, si possible locales Pour les éléments en dérivés du bois , préférer les produits finis à très faible teneur en formaldéhyde	→ Gestion durable des forêts: label FSC 100% ou PEFC certified → Essences locales recommandées ³ : hêtre, chêne, épicéa, érable, frêne, fruitiers cultivés, noyer, bouleau, sapin blanc, mélèze, peuplier, pin → Certificat d'origine bois Suisse → Faibles émissions de formaldéhyde : Der Blaue Engel RAL-UZ 38 → Voir aussi la fiche 📁 D1- Bois , pour plus d'informations
Pour les éléments en métal , privilégier le métal recyclé	→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments
Pour les éléments en matières synthétiques , éviter le PVC	→ Descriptif du produit
Pour les meubles rembourrés , préférer les articles exempts de substances chimiques nuisibles à la santé	→ Der Blaue Engel RAL-UZ 117

Le **formaldéhyde** est une substance couramment utilisée, par exemple dans les meubles en panneaux mélaminés. Il est recommandé de s'assurer que les panneaux respectent au moins la Classe E1 selon la norme EN 717-1, qui garantit une concentration de **formaldéhyde** de maximum 0,1 ppm (cette prescription ne garantit pas l'absence totale de **formaldéhyde**). L'industrie du bois propose de nombreux dérivés du bois présentant une émission de

² www.c2ccertified.org/products/registry

³ Adapté de la liste de bois proposée par le WWF

formaldéhyde nettement inférieure à 0,1 ppm. Les produits labellisés Der Blaue Engel garantissent des émissions de formaldéhyde inférieures à 0,05 ppm après 28 jours, ou même des produits sans formaldéhyde.

L'organisation Lignum, Économie Suisse du bois, propose une liste de produits dérivés du bois adaptés à une utilisation en intérieur «Formaldéhyde moyen auxiliaire 2»⁴, ainsi qu'une information sur les produits dérivés du bois «Arbre généalogique des panneaux dérivés de bois».

Choix du fournisseur

Qui choisir?

Préférer les fournisseurs s'engageant en faveur du développement durable

Comment vérifier?

→ Voir les informations sur le site Internet des fournisseurs (charte du développement durable, mesures prises pour réduire les impacts liés aux emballages et à la livraison, critères de sélection de leurs propres fournisseurs, etc.)

→ Voir la fiche  *B1-Critères relatifs aux fournisseurs*

⁴ www.lignum.ch

C5-VÊTEMENTS

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Fabrication du produit 	Utilisation du produit 	Élimination du produit 
<p>Fibres naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Conditions de travail difficiles¹ sur les sites de production (coton notamment) → Pollutions des eaux et du sol (pesticides et engrais utilisés) <p>Fibres artificielles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Conditions de travail difficiles sur les sites d'extraction de la matière première → Utilisation de ressources non renouvelables (fibres synthétiques) → Impacts liés à la production de cellulose (fibres chimiques) <p>Pour plus de détails, voir la fiche  <i>D4-Fibres textiles</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> → Conditions de travail difficiles → Risques de rejets polluants selon le processus industriel → Consommation d'eau et d'énergie <p>Pour plus de détails, voir la fiche  <i>D4-Fibres textiles</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour l'utilisateur: irritations possibles (selon les substances chimiques restant dans le produit fini) → Lavage en machine et séchage: utilisation d'eau, d'énergie et de produits chimiques → Lavage à sec: utilisation de solvants polluants et potentiellement cancérogènes, utilisation d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> → Durée de vie limitée selon la qualité → Impacts sur le climat et la qualité de l'air liés à l'incinération → Impacts liés au recyclage (même s'il est préférable à l'incinération et doit être encouragé, le recyclage entraîne certains impacts)

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
<p>Direction, chef de service, acheteur, etc.</p>	<p>Avant l'achat: > Évaluer la possibilité de recourir à une location incluant le nettoyage des vêtements (tout en intégrant des critères sur le choix des produits et des modes de nettoyage)</p> <ul style="list-style-type: none"> > Si possible, organiser les lots d'achats par types d'articles et de fibres (par ex. t-shirts en coton bio = un lot) > Prévoir du temps pour faire tester les vêtements par les futurs usagers > Éviter des délais de livraison trop courts (par exemple inférieurs à quatre semaines pour une livraison en bateau depuis la Chine), car ils peuvent engendrer une pression sur les ouvriers des sites de production (heures supplémentaires pas toujours bien rémunérées) <p>Après l'achat: > Instaurer un système encourageant un entretien adéquat des vêtements, afin d'augmenter leur durée de vie (exemples: participation financière de l'utilisateur à l'achat, prise en charge du lavage par l'entreprise, etc.)</p> <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:    </p>

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Fournisseur	<ul style="list-style-type: none"> > Adhérer à des initiatives multiacteurs portant sur le respect des conditions de travail > S'assurer que ses propres fournisseurs respectent les principes du développement durable <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués: </p>
Utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> > Éviter le lavage à sec, préférer le «wet cleaning» > Éviter le séchage en machine, préférer le séchage à l'air libre > Réparer, raccomoder > Remettre ses articles à une filière de revalorisation (revente ou dons des articles en bon état, recyclage des articles en fin de vie) <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués: </p>

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Wet cleaning

Le «wet cleaning» est un service de nettoyage professionnel des vêtements à l'eau, qui peut être utilisé sur tous les textiles, même ceux affichant le sigle nettoyage à sec (manteaux, vestes en duvet, vêtements en cuir, etc.). Ce procédé a l'avantage de remplacer les produits chimiques utilisés pour le nettoyage à sec (dont le **perchloréthylène**, nuisible à la santé et à l'environnement) par de l'eau ainsi que par des lessives et additifs plus écologiques. Les quantités d'eau utilisées sont faibles et le lavage est effectué à basse température. Ce mode de nettoyage nécessite toutefois une étape supplémentaire de séchage par rapport au nettoyage à sec.

CRITÈRES D'ACHAT: L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique  *Critères d'achat approfondis* de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche  *E3-Bibliographie et webographie*.

Choix du produit

Que choisir?	Comment vérifier?
Choisir des vêtements adaptés aux besoins de l'utilisateur et garantissant une longue durée de vie	
Préférer les produits issus du commerce équitable	→ Si possible Label produit Fairtrade Max Havelaar → Sinon Programme Fairtrade Coton Max Havelaar
Pour les vêtements en fibres naturelles (par ex. coton), préférer les fibres issues de cultures respectant les critères de l' agriculture biologique	→ Label IVN Naturtextil Best (100% des fibres doivent être issues de l' agriculture biologique) → Label GOTS (70% des fibres)
Pour les vêtements en fibres synthétiques (par ex. polyester), préférer les fibres recyclées	→ Descriptif du produit
Pour tous les vêtements , préférer les teintures naturelles	→ Label IVN Naturtextil Best
Pour tous les vêtements , préférer les produits finis sans substances problématiques ou irritantes pour la peau	→ Öko-Tex Standard 100 ou équivalent

Choix du fournisseur

Qui choisir?

Préférer les fournisseurs s'engageant en faveur du développement durable

Préférer les fournisseurs adhérant à des initiatives portant sur le respect de conditions de travail décentes

Comment vérifier?

→ Voir les informations sur le site Internet des fournisseurs (charte du développement durable, mise à disposition d'outils de traçabilité, critères, etc.)

→ Voir la fiche  *B1-Critères relatifs aux fournisseurs*

→ Initiative de la FairWear Foundation, initiatives Better Work, Better Cotton Initiative, Coton made in Africa, Ethical trade initiative, Fair Labor Association, SA 8000 ou équivalent

C6-PRODUITS DE NETTOYAGE

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Fabrication du produit 	Utilisation du produit 	Élimination du produit 
<ul style="list-style-type: none"> → Consommation de matières premières issues de la pétrochimie → Pétrole: épuisement des stocks, dégradation environnementale et conséquences pour la population 	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour la santé des travailleurs: exposition à des substances chimiques problématiques, solvants, etc. → Risques de rejets polluants selon le processus industriel → Consommation énergétique → Consommation d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibilisation en cas d'exposition chronique à certains produits → Pathologies passagères ou graves dues au contact du produit avec la peau ou aux émissions de COV (irritations cutanées ou oculaires, irritations des voies respiratoires, brûlures, etc.) → Pollution de l'environnement selon les produits et usages (par ex. émissions de COV par les solvants) 	<ul style="list-style-type: none"> → Pollution des eaux et organismes aquatiques lors de l'élimination des eaux de lavage, selon le produit et sa dissolution → Impacts sur l'air et le climat liés à l'incinération des restes de produits dans les bidons (ces derniers doivent être traités dans des usines pour déchets spéciaux)

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Direction, chef de service, responsable des bâtiments, concierge, etc.	<p>Avant l'achat: Évaluer les alternatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> > lavage à l'eau et aux microfibrés (poussière, vitres, etc.), utilisation d'alcool à 70% au lieu de l'eau de Javel (désinfection des petites surfaces) > choix de produits particulièrement biodégradables (à 60%, 70% ou 80% minimum selon le type de produit ou supérieur si le produit est labellisé) > possibilité d'installer des machines permettant le lavage par électrolyse¹ <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:    </p>
Fournisseur	<ul style="list-style-type: none"> > Proposer des produits écologiques et des solutions permettant de réduire les emballages et optimiser leur reprise > Proposer un nettoyage par électrolyse (mais en prenant en compte l'énergie utilisée pour l'électrolyse) > S'assurer que ses propres fournisseurs respectent les principes du développement durable <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:    </p>

¹ Solution à base d'eau électrolysée. Chargée en sel, l'eau est transformée soit en acide hypochloreux (vertus désinfectantes), soit en acide de soude (nettoie et dégraisse).

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Utilisateur, concierge	<ul style="list-style-type: none"> > Adopter les réflexes de nettoyage écologique² > Respecter les dosages des produits > Porter les équipements de protection individuelle selon les indications du fabricant > Remettre le reste des produits au fournisseur ou à un centre de traitement des déchets spéciaux (ne pas les déverser dans les canalisations extérieures) <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués: </p>

Notons que si le nettoyage écologique peut entraîner un coût lors de sa mise en œuvre (frais liés notamment à la formation des collaborateurs aux nouvelles techniques), le bénéfice pour les nettoyeurs, la collectivité et l'environnement est réel (réduction des risques pour la santé et de la pollution des eaux). L'analyse coût-bénéfice doit se faire de manière globale. Une collectivité en charge de sa station d'épuration, par exemple, peut avoir avantage à limiter à la source les pollutions qu'elle est en mesure de maîtriser.

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Label Aha!

Selon Service Allergie Suisse SA, environ 30% de la population suisse souffrirait d'allergies ou d'intolérances, soit quelque 3000000 de personnes. Le label de Service Allergie Suisse est attribué aux produits et services adaptés aux personnes victimes d'allergies. Il garantit qu'aucune substance odorante potentiellement allergène n'est présente dans une concentration supérieure à 0,1‰, même si cette substance est autorisée légalement. Ce label, répandu pour les produits alimentaires, est également attribué aux cosmétiques et aux produits de nettoyage.

CRITÈRES D'ACHAT: L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique  *Critères d'achat approfondis* de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche  *E3-Bibliographie et webographie*.

Choix du produit

Que choisir?	Comment vérifier?
Choisir des produits dont l'efficacité et les spécificités correspondent au type de surface à nettoyer et aux caractéristiques du lieu (l'emploi de désinfectants se justifie, par exemple, dans les milieux hospitaliers, mais n'est pas nécessaire pour le nettoyage de bureaux)	
Privilégier les produits garantissant un faible impact sur l'environnement et la santé	→ Produits figurant sur la liste de la CIEM ³ (qui répertorie plus de 150 articles de 25 distributeurs ou fournisseurs disponibles en Suisse) ou produits labellisés: label Nordic Ecolabel, label écologique de l'UE, label Der Blaue Engel ou équivalent

² Voir notamment la publication de la CIEM (1) ainsi que les conseils de la fiche  *C12-Gestion technique et entretien des bâtiments*, rubrique Nettoyage

³ Les produits concentrés non listés sur la liste CIEM (www.ciem.ch) sont acceptables pour autant qu'ils répondent aux critères CIEM une fois dilués. Le fabricant doit attester du respect de ces critères.

Choix du fournisseur

Qui choisir ?

Les engagements du fournisseur concernant sa gestion interne d'entreprise peuvent être valorisés, mais l'accent sera mis sur les produits proposés. C'est en effet au moment de l'utilisation du produit que les impacts sont les plus importants.

En cas d'achat de la prestation de nettoyage, on devra prendre en compte les engagements du fournisseur (voir la fiche [B1-Critères relatifs aux fournisseurs](#) *C12-Gestion technique et entretien des bâtiments*)

Comment vérifier ?

→ Analyser les produits et les services proposés (emballage et étiquetage conformes, mode d'emploi clair, reprise des restes de produits de nettoyage pour une élimination correcte, proposition de démonstration pour les nettoyeurs si pertinent, etc.)

→ Voir la fiche [B1-Critères relatifs aux fournisseurs](#)

C7-VOITURES DE TOURISME ET VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Fabrication du produit 	Utilisation du produit 	Élimination du produit 
<ul style="list-style-type: none"> → Utilisation de ressources non renouvelables (acier, aluminium, plastique, etc.) → Métaux: conditions de travail difficiles¹, pollutions des eaux et du sol et conséquences pour la population → Pétrole (pour le plastique): épuisement des stocks, dégradation environnementale et conséquences pour la population 	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour la santé des travailleurs: exposition à des substances chimiques problématiques (solvants: sources de troubles respiratoires et oculaires) → Consommation d'énergie → Risques de rejets polluants selon le processus industriel 	<ul style="list-style-type: none"> → Impacts sur le climat et la qualité de l'air (émissions de gaz à effet de serre, oxydes d'azote, particules fines) → Impacts sur la santé, notamment troubles cardiovasculaires et respiratoires, (émissions de PM10 et COV²) → Stress lié à la conduite, risque d'accident 	<ul style="list-style-type: none"> → Impacts sur le climat et la qualité de l'air liés au démontage, recyclage des pièces et traitement des résidus de broyage (déchets spéciaux, poussières, solvants) → Perte de métaux restant dans les résidus de broyage (la majorité des métaux peut être récupérée)

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Direction, chef de service, acheteur, responsable des garages, etc.	<p>Avant l'achat: > Choisir la motorisation en fonction des besoins, voir le tableau Choix des motorisations³ plus loin</p> <p>> Évaluer les différentes alternatives pour les déplacements et les solutions d'utilisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> → location de véhicules → acquisition d'abonnements d'autopartage, de transports publics, de vélos avec/sans assistance électrique, etc. → mutualisation des véhicules entre services ou départements <p>Après l'achat: > Informer/former aux techniques de conduite écologique</p> <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:    </p>
Fournisseur	<p>> S'assurer que ses propres fournisseurs respectent les principes du développement durable</p> <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:  </p>

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

² Composés organiques volatils

³ Voir l'Arrêté du Conseil d'État du 12 mars 2014 relatif à l'intégration des critères de développement durable dans les décisions d'acquisition, de vente et de déconstruction des véhicules de l'État (Genève)

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> > Adopter les réflexes de la conduite écologique⁴ (vitesse constante, rapport le plus élevé possible et bas régime, pression adéquate des pneus, allègement de la charge et des accessoires extérieurs) > En fin de vie, ramener son véhicule dans un garage ou chez un recycleur agréé (voir www.veva-online.ch) > Pour la vente ou la déconstruction des véhicules, voir les critères de développement durable mentionnés dans l'Arrêté du Conseil d'État du 12 mars 2014 > En cas d'exportation du véhicule, le déclarer auprès d'un bureau de douane ou se renseigner auprès des services des automobiles cantonaux <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués: </p>

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Développement des stations de recharge pour véhicules électriques

De plus en plus de stations de recharge pour les véhicules électriques sont installées en Europe et en Suisse. Cela facilite l'utilisation de ce type de véhicules, dont l'un des désavantages est la faible autonomie de la batterie. Il est désormais également plus facile de repérer ces stations: le site Lemnet.org répertorie sur une carte plus de 7000 adresses en Europe, dont une importante proportion en Suisse.

Feux de circulation diurnes à LED

L'utilisation de feux de circulation diurnes est obligatoire en Suisse depuis le 1^{er} janvier 2014⁵. Il est possible d'équiper le véhicule de feux de circulation diurnes à LED⁶. Plus efficaces que les feux de croisement, ils consomment moins d'énergie et préservent la durée de vie des ampoules. Ces feux à LED sont recommandés par Topten⁷, qui a calculé les économies d'essence réalisables. Topten présente également des critères de sélection pour les feux à LED, ainsi qu'une liste de produits répondant à ces exigences.

Quiet Mark, un label silence

La Noise Abatement Society, une association anglaise d'utilité publique, a lancé le label Q⁸. Cette distinction est décernée aux modèles les plus silencieux de leur catégorie. La quantité de produits certifiés reste toutefois encore limitée.

Étiquette pneus

Selon l'OFEN, les pneus comptent pour près de 20% dans la consommation de carburant d'un véhicule⁹ et ce principalement en raison de la résistance au roulement. Améliorer la résistance au roulement réduit donc la consommation de carburant ainsi que les émissions de CO₂ et contribue à une meilleure *efficacité énergétique* dans le domaine de la circulation routière. L'étiquette pneus¹⁰ affiche les valeurs relatives à la résistance au roulement, à l'adhérence sur sol mouillé et aux bruits de roulement. Plus la résistance au roulement est faible, plus la consommation de carburant et les émissions de CO₂ seront basses. Une échelle allant de A à G renseigne à cet égard, A étant la meilleure valeur et G la moins bonne. L'intervalle entre deux niveaux de classification équivaut à une réduction de consommation d'environ 0,1 l/100 km. Concernant le bruit, les pneus sont répartis en trois classes sur la base des valeurs limites (VL) fixées par le règlement (CE) n° 661/2009. Les valeurs limites des classes diffèrent selon la largeur du pneu, de sorte qu'il est possible qu'un pneu large fasse plus de bruit qu'un pneu étroit tout en figurant dans la même catégorie.

L'étiquette pneus est obligatoire depuis le 1^{er} novembre 2012 dans l'espace de l'Union européenne et elle est présente dans le commerce de pneus suisse depuis le 1^{er} août 2014.

⁴ Conseils sur > www.ecodrive.ch

⁵ Loi fédérale sur la circulation routière, art. 41, 1 «Les véhicules automobiles en marche doivent être éclairés en permanence»

⁶ www.topten.ch/francais/criteres_de_selection/feux-de-circulation-diurne-a-LED-crit.html

⁷ Le site Internet Topten présente des recommandations d'achat et classe les produits en fonction de leur consommation d'énergie, des nuisances sur l'environnement, de leur utilisation (si elle est facile), de la qualité et des prix.

⁸ www.quietmark.com

[Notes 9 et 10, voir page suivante]

CRITÈRES D'ACHAT : L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique [Critères d'achat approfondis](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#).

Choix du produit

Que choisir?	Comment vérifier?
Choisir le type de motorisation (électrique, gaz naturel, essence, diesel ou hybride) en fonction du nombre de personnes transportées et du chargement, du besoin de puissance du moteur, du type d'utilisation et du lieu d'utilisation ¹¹	→ Voir le tableau Choix des motorisations ci-après (adapté de l'Arrêté du Conseil d'État de la République et Canton de Genève du 12 mars 2014 relatif à l'intégration de critères de développement durable dans les décisions d'acquisition, de vente et de déconstruction de véhicules de l'État)
Exiger le véhicule avec la norme Euro la plus récente	→ Norme Euro 6 ¹²
Préférer les véhicules présentant une faible consommation, de faibles émissions de gaz polluants et de gaz à effet de serre et peu bruyants	→ Norme Euro 6 → Véhicules présents sur la liste Top Ten (véhicules les mieux notés de l'EcoMobiListe) → Catégorie A ou B sur l'étiquette-énergie (uniquement pour l'aspect de la consommation énergétique) → Catégorie A ou B sur l'étiquette pneus → Filtre à particules ¹³ et catalyseur DeNOx pour les véhicules diesel
Éviter autant que possible les options dans les véhicules, sauf si ces dernières diminuent la consommation énergétique	→ Disposer de la liste des options et évaluer leur nécessité (par exemple climatisation) ainsi que leurs impacts

L'EcoMobiListe de l'ATE évalue les voitures de tourisme en fonction de leurs émissions de CO₂, de gaz polluants et de bruit. Le score maximal que peuvent atteindre les véhicules est 100. Les véhicules les mieux notés sont présentés sur la liste Top Ten.

9 www.bfe.admin.ch/energieetikette/00886/04758/?lang=fr

10 www.etiquette-pneus.ch

11 Pour une diminution de puissance de 50 CV, il est possible de réaliser un gain de 3 à 5% sur la consommation. L'utilisation de véhicules hybrides ou électriques pour les courtes distances permet d'économiser jusqu'à 30% de la consommation en carburant (véhicules hybrides) et de réduire de près de 90% les émissions de gaz à effet de serre (véhicules électriques). Tiré d'une étude de l'ADEME, Les flottes de véhicules > www.ademe.fr

12 Obligatoire en Suisse au 1^{er} septembre 2014 pour l'homologation, et au 1^{er} janvier 2015 pour la vente [Note 13 voir page suivante]

Choix des motorisations¹⁴

Ce tableau présente le choix des motorisations conseillé en fonction de l'utilisation et de la puissance nécessaire. Les paramètres tels que l'empattement du véhicule, la charge utile, la disponibilité des modèles, la disponibilité des carburants et les lieux de recharge électrique doivent également être pris en compte.

Utilisation	Type de véhicule	Chargement	Puissance	Lieu d'utilisation	Motorisation
Transport de 1-2 personnes	Voiture de tourisme	Personne(s)	Faible, moyenne	Ville	1. Électrique 2. Gaz ou hybride 3. Essence
				Extra-urbain	1. Gaz ou hybride 2. Essence 3. Diesel
Transport de plusieurs personnes (> 2)	Voiture de tourisme, break, monospace, minibus	Personne(s)	Moyenne	Ville	1. Gaz ou hybride 2. Essence
				Extra-urbain	1. Gaz ou hybride 2. Essence 3. Diesel
Véhicule technique avec transport de matériel léger	Véhicule utilitaire léger (break, fourgonnette, monospace)	Matériel	Faible, moyenne	Ville	1. Électrique 2. Gaz ou hybride 3. Essence
				Extra-urbain	1. Gaz ou hybride 2. Essence 3. Diesel
Véhicule technique avec transport de matériel lourd	Véhicule utilitaire lourd (fourgon, petit poids lourd)	Matériel	Moyenne, élevée	Ville	1. Gaz 2. Essence ou diesel
				Extra-urbain	1. Gaz 2. Essence ou diesel

Choix du fournisseur

Qui choisir ?

Les engagements du fournisseur concernant la gestion durable de son entreprise peuvent être valorisés, mais l'accent sera mis sur le choix d'un véhicule performant d'un point de vue environnemental.

Comment vérifier ?

→ Voir les informations sur le site Internet (charte du développement durable, mesures prises pour réduire les impacts liés à la production, etc.)
→ Voir la fiche [B1-Critères relatifs aux fournisseurs](#)

¹³ Les filtres à particules ne sont pas obligatoires pour les voitures de tourisme selon la législation, mais présentent pour l'instant la solution technique permettant d'atteindre les limites d'émissions de la norme Euro 6.

¹⁴ Tableau adapté de l'Arrêté du Conseil d'État du 12 mars 2014 relatif à l'intégration des critères de développement durable dans les décisions d'acquisition, de vente et de déconstruction des véhicules de l'État (Genève)

C8-BUS, VÉHICULES D'ENTRETIEN ET DE VOIRIE

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Fabrication du produit 	Utilisation du produit 	Élimination du produit 
<ul style="list-style-type: none"> → Utilisation de ressources non renouvelables (acier, aluminium, plastique, etc.) → Métaux: conditions de travail difficiles¹, pollutions des eaux et du sol et conséquences pour la population → Pétrole (pour le plastique): épuisement des stocks, dégradation environnementale et conséquences pour la population 	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour la santé des travailleurs: exposition à des substances chimiques problématiques (solvants: sources de troubles respiratoires et oculaires) → Consommation d'énergie → Risques de rejets polluants selon le processus industriel 	<ul style="list-style-type: none"> → Impacts sur le climat et la qualité de l'air (émissions de gaz à effet de serre, oxydes d'azote, particules fines) → Impacts sur la santé, notamment troubles cardiovasculaires et respiratoires, (émissions de PM10 et COV²) 	<ul style="list-style-type: none"> → Impacts sur le climat et la qualité de l'air liés au démontage, recyclage des pièces et traitement des résidus de broyage (déchets spéciaux, poussières, solvants) → Perte de métaux restant dans les résidus de broyage (la majorité des métaux peut être récupérée)

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Direction, chef de service, acheteur, responsable des garages, etc.	<p>Avant l'achat: Évaluer les alternatives pour les déplacements:</p> <ul style="list-style-type: none"> > choisir la motorisation en fonction des besoins³ > envisager la possibilité d'acheter la prestation de gestion du parc pneumatique au lieu des pneus (l'acheteur s'occupe du paiement au kilomètre parcouru et délègue l'entretien, le rechapage, le creusage et le gonflage des pneus au prestataire) <p>Après l'achat: > Informer/former aux techniques de conduite écologique</p> <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:    </p>
Fournisseur	<p>> S'assurer que ses propres fournisseurs respectent les principes du développement durable</p> <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:  </p>

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

² Composés organiques volatils

³ Voir l'Arrêté du Conseil d'État du 12 mars 2014 relatif à l'intégration des critères de développement durable dans les décisions d'acquisition, de vente et de déconstruction des véhicules de l'État (Genève)

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> > Adopter les réflexes de la conduite écologique spécifique aux poids lourds⁴ (vitesse constante, rapport le plus élevé et bas régime, pression adéquate des pneus, allègement de la charge et des accessoires extérieurs) > Ramener son véhicule dans un garage ou un recycleur agréé (voir www.veva-online.ch) > En cas d'exportation du véhicule, le déclarer auprès d'un bureau de douane ou se renseigner auprès des services des automobiles cantonaux <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués: </p>

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique  **Problématique** de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Nouveaux types de motorisation à hydrogène

Le terme de véhicule à **hydrogène** peut désigner des véhicules:

- à moteur électrique dont l'énergie provient d'une pile à combustible
- à moteur à explosion fonctionnant soit à l'**hydrogène** soit aux **hydrocarbures**
- hybrides, combinant un moteur classique aux **hydrocarbures** et un moteur électrique dont l'énergie provient d'une pile à combustible.

Les véhicules à moteur électrique fonctionnent avec un réservoir à dihydrogène. La pile à combustible oxyde le dihydrogène avec le dioxygène de l'air. La réaction produit de l'électricité et de la vapeur d'eau pour seul rejet. Ces véhicules ont une autonomie d'environ 500 km.

Les véhicules à **hydrogène** ont passé le stade expérimental et sont désormais commercialisés. Le nombre de modèles est toutefois encore faible. Les limites associées à cette technologie sont notamment liées aux réseaux de transport de l'**hydrogène**, à son stockage (très basse température ou hautes pressions) ou encore à sa production: le dihydrogène est en effet souvent extrait d'**hydrocarbures** fossiles⁵.

Développement des stations de recharge pour véhicules électriques

De plus en plus de stations de recharge pour les véhicules électriques sont installées en Europe et en Suisse. Cela facilite l'utilisation de ce type de véhicules, dont l'un des désavantages est la faible autonomie de la batterie. Il est désormais également plus facile de repérer ces stations: le site Lemnet.org répertorie sur une carte plus de 7000 adresses en Europe, dont une importante proportion en Suisse.

CRITÈRES D'ACHAT: L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique  **Critères d'achat approfondis** de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche  **E3-Bibliographie et webographie**.

Choix du produit

Que choisir?	Comment vérifier?
Exiger le véhicule avec la norme Euro la plus récente	→ Norme Euro 6
Préférer les véhicules présentant une faible consommation, de faibles émissions de gaz polluants et peu bruyants	→ Véhicules présents sur la liste Top Ten (véhicules les mieux notés de l'ÉcoMobiListe) → Filtre à particules et catalyseur DeNOx pour les véhicules diesel
Préférer les véhicules multifonctions si toutes les fonctions sont utilisées	

⁴ Conseils sur > www.ecodrive.ch

⁵ www.futura-sciences.com/magazines/environnement/infos/dico/d/developpement-durable-voiture-hydrogene-7277/

L'EcoMobiListe de l'ATE évalue les véhicules utilitaires et minibus en fonction de leurs émissions de CO₂, de gaz polluants et de bruit. Le score maximal que peuvent atteindre les véhicules est 100. Les véhicules les mieux notés sont présentés sur la liste TopTen.

Choix du fournisseur

Qui choisir?

Les engagements du fournisseur concernant la gestion durable de son entreprise peuvent être valorisés, mais l'accent sera mis sur le choix d'un véhicule performant d'un point de vue environnemental

Comment vérifier?

→ Voir les informations sur le site Internet (charte du développement durable, mesures prises pour réduire les impacts liés à la production, etc.)

→ Voir la fiche [B1-Critères relatifs aux fournisseurs](#)

C9-RESTAURATION

PRÉPARATION DE L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Cette section traite de l'achat de produits alimentaires qui serviront à préparer des plats (par exemple dans une cantine) et de produits n'exigeant aucune préparation avant d'être servis (par exemple des produits prêts à être consommés dans le cadre d'une collation).

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Transformation en produits finis 	Consommation 	Élimination 
<ul style="list-style-type: none"> → Agriculture: pollution des sols, impact sur le climat (gaz à effet de serre dus aux engrais et à certaines cultures sous serre) → Élevage: impact sur le climat (méthane dû à la production bovine), sur la qualité de l'air (ammoniac NH₃) et les sols (élevages porcins, utilisation du territoire pour les cultures fourragères), mauvais traitement des animaux → Pêche: risque de disparition d'espèces surexploitées, impacts dus à l'élevage (antibiotiques, etc.) → Conditions de travail difficiles¹ (notamment pour le sucre, le café, le cacao, les tomates, les fraises, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> → Consommation importante d'énergie et d'eau: plus le produit est transformé, plus la consommation de ces deux ressources est élevée² 	<ul style="list-style-type: none"> → Impacts sur la santé selon la qualité des produits, notamment à cause des additifs ajoutés dans le produit, perte de la qualité nutritionnelle due à une longue période de conservation depuis la récolte → Gaspillage alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> → Impacts sur le climat et la qualité de l'air liés à l'incinération des déchets/restes alimentaires et des emballages → Impacts liés au compostage ou à la méthanisation des déchets alimentaires (même si elles sont vivement recommandées voire obligatoires, ces méthodes entraînent certains impacts)

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT (DE PRODUITS ALIMENTAIRES)

Les acheteurs – tout comme les cuisiniers, les consommateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Chef, cuisinier, responsable des achats, personne en charge des collations, etc.	<ul style="list-style-type: none"> > Préférer les produits (y compris les boissons) locaux, de saison, biologiques et équitables > Hors saison, préférer les produits congelés ou les conserves ayant été produits localement et en saison aux produits frais cultivés sous serre chauffées³ <p style="text-align: center;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:  </p>

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

² Néanmoins, la préparation de plats à grande échelle nécessite moins d'eau et d'énergie que la préparation individuelle.

³ Voir «Le Caddie malin» de l'OFEV, exemple des haricots consommés en été ou en hiver

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Fournisseur	<p>> Proposer des produits d'espèces non menacées et répondant au moins à deux des critères suivants: locaux, de saison, cultures en pleine terre, élevage de plein air, espèces anciennes, cultures biologiques</p> <p>> Indiquer la provenance des produits, le nom des producteurs, etc.</p> <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:  </p>
Consommateur	<p>> Choisir des plats composés d'aliments de saison et équilibrés (selon les indications des menus, par exemple Fourchette verte, label GRVA)</p> <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:   </p>

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Outils de traçabilité

Plusieurs outils de traçabilité permettent de localiser la chaîne de production de produits, en donnant des informations sur les aspects sociaux et environnementaux. La plateforme Fairtrace, par exemple, permet de connaître l'origine, le cycle de vie et les conditions de production de différents articles, dont les produits alimentaires.

De nombreuses initiatives de branches se sont développées, qui visent une amélioration des conditions de production. En voici quelques exemples:

- Global Sustainable Beef Roundtable (bœuf)⁴
- IDH SustainableTrade Initiative (cacao, café, poisson, fruit, huile de palme, soja, épices et herbes, thé, légumes)⁵
- Rain Forest Alliance (cacao, fruit, thé, légumes)⁶
- Roundtable for Responsible Soy (soja)⁷
- Roundtable on Sustainable Palm Oil (huile de palme)⁸

PRÉPARATION D'UN CAHIER DES CHARGES POUR UN GESTIONNAIRE DE CAFÉTÉRIA

Cette section traite de la préparation du cahier des charges pour un gestionnaire de cafétéria (dans le cas d'une gestion concédée). Les recommandations peuvent également servir au responsable d'une cafétéria en autogestion.

ÉVALUATION DES IMPACTS

Cette rubrique présente un aperçu des principaux impacts liés à la gestion d'une cafétéria. Elle ne traite pas des impacts liés à la production alimentaire et au choix des menus.

- Consommation d'énergie (préparation des plats, réfrigération, lavage de la vaisselle, etc.)
- Consommation d'eau (préparation des plats, lavage de la vaisselle, etc.)
- Gestion des déchets (restes alimentaires, emballages, bouteilles de boissons, vaisselle jetable, etc.)

Pour plus de détails sur les impacts, voir la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*).

⁴ <http://grsbeef.org/>

⁵ www.idhsustainabletrade.com

⁶ www.rainforest-alliance.org

⁷ www.responsiblesoy.org

⁸ www.rspo.org

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Responsable du contrat de gestion des cafétérias	Demander au prestataire qui assurera la gestion de la cafétéria de respecter les principes suivants: <ul style="list-style-type: none"> > privilégier les menus équilibrés et composés de produits locaux, de saison, biologiques et équitables > informer les consommateurs sur: <ul style="list-style-type: none"> → la provenance des aliments, les modes de production, les aspects nutritionnels, etc. → les plats entraînant le moins d'impacts environnementaux et sociaux → les menus équilibrés > Lutter contre le gaspillage alimentaire (gestion des commandes, portions adaptées à la demande du consommateur, etc.) > Trier les déchets organiques en vue du compostage ou de la méthanisation > Privilégier la vaisselle réutilisable <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">  </div> <p style="text-align: center; margin-top: 10px;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:</p>

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Distinctions pour la restauration collective

Il existe plusieurs programmes encourageant la durabilité dans les restaurants et leur permettant de communiquer leurs engagements. À Genève, les établissements peuvent utiliser la marque **Genève Région Terre Avenir (GRTA)** s'ils respectent le cahier des charges pour la restauration collective, qui impose notamment qu'au minimum trois produits certifiés GRTA soient proposés dans les offres journalières.

L'indicateur Beelong s'adresse aux gestionnaires de cafétérias. Cet outil de diagnostic évalue l'impact de la nourriture selon la provenance, la saison, le mode de production, la transformation du produit, l'impact sur le climat et les ressources.

CRITÈRES D'ACHAT: L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique [Critères d'achat approfondis](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#).

Choix du produit (produits alimentaires)

Que choisir?	Comment vérifier?
Choisir des plats ou boissons dont la composition peut être locale > Exemples: jus de pomme plutôt que jus d'orange, dessert avec des poires plutôt que des ananas, etc.	→ Label AOP de la région ou autre label régional (par exemple GRTA ou Terre Vaudoise) → Produit issu d'une plateforme de distribution pour les produits provenant de producteurs régionaux
Pour les produits non locaux, préférer ceux issus du commerce équitable	→ Label produit Fairtrade Max Havelaar → Programme cacao ou sucre Fairtrade Max Havelaar → Label UTZ Certified
Préférer les aliments de saison	→ Voir les calendriers des fruits et légumes de saison, par exemple le «Calendrier saisonnier Bio Suisse» ou les «Tableau des légumes de saison» et «Tableau des fruits et baies de saison» du WWF

<p>Préférer si possible les aliments issus de l'agriculture biologique suisse et, pour les produits d'origine animale, les animaux dont au moins 80% des aliments (fourrage) sont issus de l'agriculture biologique</p> <p>> Si ce n'est pas possible, préférer les aliments issus de la production intégrée</p> <p>> Si ce n'est pas possible, privilégier les produits cultivés en pleine terre ainsi que les animaux élevés à l'air libre et non menacés</p>	<p>→ Label Bourgeon bio Suisse ou Bourgeon Bio</p> <p>→ Label IP-Suisse</p> <p>→ Pour les produits de la mer, voir le guide WWF «Poissons et fruits de mer»</p>
<p>Privilégier les produits non transformés, afin de réduire l'utilisation de conservateurs</p>	
<p>Privilégier les plats végétariens répondant aux critères d'équilibre protéinique et nutritionnel, de saisonnalité et de proximité et, si possible, issus de l'agriculture biologique</p>	
<p>Privilégier les plats à la composition saine et équilibrée</p>	<p>→ Label Fourchette verte</p>

Si l'on fait appel à un traiteur, on peut inclure les recommandations ci-dessus pour choisir le menu.

Choix du fournisseur (pour un contrat de gestion des cafétérias)

Qui choisir?	Comment vérifier?
<p>Préférer les gestionnaires de cafétérias ayant formulé des engagements en matière de développement durable, notamment des initiatives en faveur d'une alimentation saine et écologique et un système de management environnemental et social de la cafétéria. S'assurer que ces engagements soient appliqués pour la gestion de la cafétéria et pas uniquement au niveau de la maison-mère.</p>	<p>→ Certification ISO 14001, adhésion au programme Beelong, proposition de plats labellisés Fourchette verte, etc.</p> <p>→ Voir les informations sur le site Internet du gestionnaire potentiel (charte du développement durable, mesures prises pour réduire les impacts liés à la livraison, critères de sélection des fournisseurs, etc.)</p> <p>→ Voir la fiche B1-Critères relatifs aux fournisseurs</p>

C10-NUITÉES HÔTELIÈRES ET HÉBERGEMENT COLLECTIF

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS

Cette rubrique présente les principaux impacts décrits dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*). Elle ne traite pas des impacts liés à la construction du bâtiment.

- Importante consommation d'énergie
- Importante consommation d'eau
- Volume des déchets produits, notamment au niveau du restaurant
- Conditions de travail difficiles¹ (travail saisonnier, risque de travail au noir)
- Autres impacts liés à l'exploitation du bâtiment (voir la fiche [C12-Gestion technique et entretiens des bâtiments](#))
- Impacts liés à l'alimentation (voir la fiche [C9-Restauration](#))

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Acheteur	> Privilégier les hôtels se distinguant par un système de management durable et encourager ainsi le secteur hôtelier à poursuivre sur la voie d'une gestion responsable → Tous les impacts sont atténués
Fournisseur (hôtelier)	> Gérer l'établissement de manière durable et socialement responsable > S'assurer que ses propres fournisseurs respectent les principes du développement durable → Tous les impacts sont atténués
Utilisateur (client)	> Adopter des réflexes écologiques (limiter sa consommation d'eau, diminuer sa fréquence de lavage du linge, choisir des menus de saison et du terroir, etc.) → Les impacts liés à l'eau, à l'énergie et à l'alimentation sont atténués

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Critères sociaux

Certains labels incluent désormais des critères sociaux, en plus des critères environnementaux (gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets). Il s'agit notamment des labels GreenGlobe, EarthCheck et Travelife. À titre d'exemple, le label Travelife exige le respect d'une cinquantaine de critères sociaux, dont certains portent sur les droits du travail et les droits de l'Homme (obligation de donner une copie du contrat à l'employé, interdiction de garder les originaux des papiers d'identité, garantie d'un salaire correspondant au minimum légal, contrôle des heures supplémentaires, existence de procédures de plaintes, contrôle du travail des enfants, etc.) et d'autres portent sur la collaboration et le soutien à la collectivité locale (mise à disposition des installations de l'hôtel pour la collectivité, protection des enfants contre l'exploitation sexuelle, information aux clients sur la culture locale et les comportements à adopter, etc.). Ces labels concernent principalement les voyageurs internationaux, car ils sont encore peu représentés en Suisse.

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

CRITÈRES D'ACHAT : L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique [Critères d'achat approfondis](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#).

Choix du fournisseur

Qui choisir?	Comment vérifier?
<p>Préférer les établissements se fixant des objectifs de gestion durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Certification ISO 14001 → Label écologique de l'Union européenne → Services d'hébergements touristiques → Label Ibex-fairstay → Label Valais Excellence → Label Travelife → Label La Clef Verte
<p>Préférer les établissements situés à proximité d'un réseau de transports publics</p>	

C11-PRESTATIONS DE DÉPLACEMENTS

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Cette rubrique présente les principaux impacts décrits dans la rubrique [📁 Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

- Impacts économiques, liés à la construction des infrastructures et des véhicules ainsi qu'à leur entretien
- Consommation énergétique (les transports représentent un tiers de la consommation totale d'énergie en Suisse)
- Impacts environnementaux, liés à l'utilisation du territoire et aux pollutions du sol et de l'air
- Impacts sur la santé, dus aux nuisances sonores et aux émissions polluantes dans l'air, qui affaiblissent le système respiratoire des personnes sensibles (la pollution de l'air peut entraîner une diminution de la fonction pulmonaire ainsi que l'apparition d'affections respiratoires et de problèmes cardiovasculaires). Les accidents mortels de la route, en diminution, demeurent une problématique.

Les impacts liés aux véhicules ne sont pas traités dans cette fiche (pour ces derniers, se référer aux fiches [📁 C7-Voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers](#) et [📁 C8-Bus, véhicules d'entretien et de voirie](#)).

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés à la prestation. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Acheteur, décideur ou utilisateur	> Privilégier les solutions de déplacements nuisant le moins possible à la santé et à l'environnement, tout en respectant les impératifs économiques (voir les recommandations ci-dessous) → Tous les impacts sont atténués
Utilisateur	> Compenser les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements motorisés effectués. Il s'agit souvent d'une décision de principe de l'entreprise ou de l'entité publique → Les impacts environnementaux sont atténués
Fournisseur	> Proposer des prestations avec des véhicules les moins polluants possible dans le cas de transports motorisés) → Les impacts liés à la consommation énergétique, à l'environnement et à la santé sont atténués

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique [📁 Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Covoiturage

Le covoiturage permet d'augmenter le taux de remplissage des véhicules, et donc d'économiser du carburant, de diminuer les embouteillages et de réduire les besoins en places de parc. Il contribue par ailleurs à développer le lien social. Cette solution est préconisée pour les déplacements pendulaires, mais elle peut aussi être adaptée aux déplacements professionnels, par exemple pour les journées «au vert» des entreprises, si le recours aux transports publics s'avère impossible. En utilisant les plateformes Internet dédiées au covoiturage, il est recommandé de choisir des systèmes avec un grand nombre d'utilisateurs, pour augmenter les chances de trouver le déplacement souhaité au moment voulu. La plupart des plateformes les plus utilisées sont des plateformes privées, actives à l'échelle européenne.

CRITÈRES D'ACHAT : L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique [Critères d'achat approfondis](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#).

Choix du produit

Que choisir?	Comment vérifier?
Privilégier les mesures alternatives à un déplacement. par exemple, conférence téléphonique et regroupement de séances	
Privilégier le mode de déplacement conciliant respect de l'environnement et adéquation avec le besoin (par exemple le train plutôt que l'avion pour un déplacement de Genève à Paris)	→ S'inspirer de l'arbre décisionnel portant sur le choix des modes de transport (voir la rubrique Problématique de la <i>version approfondie du guide</i>)
Si une voiture est nécessaire, favoriser un système de carsharing et/ou privilégier le covoiturage	

Choix du fournisseur

Qui choisir?	Comment vérifier?
Préférer les fournisseurs formulant des engagements en matière de développement durable	→ Voir les informations sur le site Internet (charte de développement durable, types de véhicules utilisés, cours Eco-Drive organisés pour leurs chauffeurs, etc.) → Voir la fiche B1-Critères relatifs aux fournisseurs

C12-GESTION TECHNIQUE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Cette rubrique présente les principaux impacts décrits dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*). Elle ne traite pas des impacts liés à la construction du bâtiment.

Service de nettoyage:

- conditions de travail difficiles¹ (précarité des contrats, horaires discontinus, bas salaires, risques pour la santé selon les produits utilisés)
- pollution des eaux, selon les techniques et produits utilisés
- impacts liés à la gestion des déchets incinérables et recyclables (même s'il est préférable à l'incinération et doit être encouragé, le recyclage entraîne certains impacts)
- impacts sur l'environnement, ainsi que sur la santé du personnel de nettoyage et des usagers des bâtiments, liés à l'utilisation de produits chimiques (émissions de COV)

Gestion technique:

- consommation d'énergie liée à l'éclairage ainsi qu'à la production de chaleur, d'eau chaude et de froid et impacts en découlant (pollution de l'air, impacts climatiques, épuisement des ressources fossiles)
- consommation d'eau et impacts liés au traitement des eaux usées
- pollution de l'air intérieur, en fonction des équipements (les meubles, moquettes et peintures peuvent émettre des composés volatils dangereux pour la santé) et de l'aération (les moisissures ont des effets sur la santé, tels qu'allergies, sensibilisation, problèmes respiratoires²)

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.

Service de nettoyage	
Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Entreprise de nettoyage	> Respecter les conventions collectives de la branche, privilégier des conditions de travail adéquates (horaires continus si possible, possibilité de travailler à temps plein, contrats à durée indéterminée, formation au nettoyage écologique et à la prévention des risques), proposer des produits écologiques → Les impacts sur les conditions de travail sont atténués
Personnel de nettoyage	> Respecter les dosages, limiter le recours aux produits toxiques, éliminer correctement les restes de produits → Les impacts sur la santé et l'environnement sont atténués
Direction, responsable des bâtiments ou des achats	> Privilégier les horaires de nettoyage durant la journée → Les impacts sur les conditions de travail sont atténués

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

² «Attention aux moisissures», Office fédéral de la santé publique, 2009

Gestion technique	
Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Responsable des bâtiments	> Planifier une gestion adéquate des bâtiments et des flux (énergie, eau, etc.) → Les impacts sur l'eau, l'énergie et la qualité de l'air sont atténués
Utilisateur	> Adopter les écogestes (éteindre les appareils de bureau et la lumière, réduire la température du chauffage, etc.) → Les impacts sur l'eau et l'énergie sont atténués

CRITÈRES D'ACHAT: L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique [Critères d'achat approfondis](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#).

Choix du fournisseur

Que choisir?	Comment vérifier?
Préférer les prestataires s'engageant en faveur du développement durable, notamment en matière de gestion du bâtiment (principalement: énergie, déchets, eau, sécurité)	→ Voir les informations sur le site Internet (charte du développement durable, techniques de nettoyage utilisées, type de véhicules pour les déplacements, etc.) → Voir la fiche B1-Critères relatifs aux fournisseurs
Exiger que les prestataires aient signé la convention collective de leur branche (notamment pour les prestataires de nettoyage)	→ Copie de l'adhésion à la convention collective
Préférer les prestataires utilisant des techniques de nettoyage écologique	→ Description des techniques de nettoyage employées

C13-AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Cette rubrique présente les principaux impacts décrits dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

- Impacts économiques, liés au choix du type d'aménagement et à l'entretien qui en découle
- Pollution du sol si l'on utilise des **pesticides**
- Menaces sur la **biodiversité** si l'on plante des espèces envahissantes
- Impacts sur la santé du personnel d'entretien, liés aux émanations nocives des appareils et machines et à l'utilisation de produits pouvant être **nocifs**
- Pollution de l'air due aux émissions de produits ainsi qu'aux appareils et machines à essence
- Nuisances sonores induites par certains travaux d'entretien (tonte, taille, soufflage des feuilles, etc.)
- Consommation d'eau liée à l'arrosage

Les impacts liés à la culture des fleurs, plantes et arbustes achetés pour aménager les espaces verts ne sont pas traités dans cette fiche.

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques « Critères d'achat » figurant plus loin dans cette fiche.

Qui peut agir ?	Comment atténuer les impacts ?
Responsable des espaces verts, chef de projet	> Privilégier les aménagements différenciés et adopter des mesures d'entretien respectueuses de l'environnement → Tous les impacts sont atténués
Responsable des espaces verts, chef de projet, délégué au développement durable	> Sensibiliser les utilisateurs aux bénéfices des aménagements différenciés (par exemple au fait qu'une prairie fleurie n'est pas un espace laissé à l'abandon) → Il s'agit d'un levier pour faire accepter l'aménagement différencié
Fournisseur	> S'assurer que ses propres fournisseurs respectent les principes du développement durable) → Tous les impacts sont atténués

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique [📁 Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Amendements pour sols

Le label écologique de l'Union européenne pour les amendements pour sols (fumier, compost matière végétale, fibre de bois, etc.) est de plus en plus répandu. Il garantit notamment l'absence de **tourbe** dans les produits ainsi que la non-contamination du sol par des **métaux lourds** ou par des bactéries.

Outils électriques avec batterie

De nombreux modèles fonctionnent avec une batterie (la plupart du temps au **lithium ion**), intégrée dans l'appareil ou portable. Même si la fabrication et l'élimination de la batterie engendrent des impacts sur l'environnement, on privilégiera les appareils électriques de ce type au vu des nombreux avantages qu'ils présentent par rapport aux appareils à moteur (moins de bruit, moins d'impacts sur le climat durant la phase d'utilisation, moins de vibrations pour l'utilisateur et moins de nuisances polluantes pour l'utilisateur et l'air).

CRITÈRES D'ACHAT : L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit (espèce végétale, type d'aménagement, etc.) et un fournisseur (prestataire d'aménagement et d'entretien des espaces verts). Pour en savoir plus, voir la rubrique [📁 Critères d'achat approfondis](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche [📖 E3-Bibliographie et webographie](#).

Choix du produit

Que choisir?	Comment vérifier?
Préférer les espèces végétales locales et dont la valeur écologique est élevée. Exclure toute plante envahissante. Privilégier les prairies maigres (plutôt que la pelouse d'ornement) et les plantes indigènes sauvages ou rares	→ Suivre les étiquettes Charte des Jardins ou ProSpecie-Rara pour le choix des espèces, tout en tenant compte de l'écosystème donné
Exclure les plantes toxiques dans les jardins et les parcs de jeux pour enfants	→ Voir la liste du centre Tox Info Suisse «Plantes toxiques sauvages ou de jardin»
Choisir des espèces peu gourmandes en eau et privilégier l'utilisation de systèmes d'arrosage économes en eau (par exemple récupérant l'eau de pluie)	→ Caractéristiques liées à l'entretien des espèces
Pour limiter la pollution atmosphérique et sonore, préférer les engins d'entretien électriques. Pour les appareils et machines à essence, privilégier les moteurs quatre temps ainsi que l'essence alkylée (au lieu d'essence ordinaire). Privilégier les machines équipées d'un filtre à particules , ainsi que celles dont le niveau sonore ne dépasse pas 90 dB(A)	

Choix du fournisseur

Qui choisir?	Comment vérifier?
Préférer les prestataires observant des principes de gestion différenciée des espaces verts (combinaison de différents types d'aménagements adaptés à chaque espace)	→ Vérifier la présence de critères tels que l'utilisation parcimonieuse d'eau, une préférence pour la lutte biologique et les engrais naturels ainsi que le respect de la biodiversité (en évitant une tonte trop fréquente et en n'enlevant les feuilles mortes qu'en cas de nécessité par exemple)

C14-PRESTATIONS D'IMPRESSION

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS

Cette rubrique présente les principaux impacts décrits dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

- Importante consommation d'énergie
- Importante consommation d'eau
- Importante consommation de papier
- Production de déchets spéciaux (encres et solvants principalement)
- Émissions d'ozone et de composés organiques volatils

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Designer, graphiste	<p>Dès la phase de conception des imprimés, il est possible d'agir sur leur impact environnemental:</p> <p>Économiser l'encre</p> <ul style="list-style-type: none"> > en réduisant la taille des surfaces imprimées > en choisissant des polices permettant des économies d'encre (par exemple Garamond) <p>Permettre l'utilisation d'encres végétales et encres à base d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> > en évitant les couleurs fluorescentes, toujours à base d'huile minérale <p>Économiser le papier</p> <ul style="list-style-type: none"> > en réduisant la taille des imprimés, de la police et des illustrations > en choisissant un format limitant les chutes de papier <p>Adapter l'intensité des couleurs</p> <ul style="list-style-type: none"> > en choisissant des couleurs plus vives pour permettre l'impression sur du papier recyclé <p style="text-align: center;">→ Tous les impacts sont atténués</p>
Acheteur	<p>Diminuer la quantité d'impressions réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> > en s'assurant que les impressions planifiées sont réellement nécessaires et utiles <p>Choisir des supports à moindre impact environnemental (papier recyclé et grammage adapté, encre végétale)</p> <ul style="list-style-type: none"> > Sélectionner en priorité un imprimeur attentif à son impact environnemental <p style="text-align: center;">→ Tous les impacts sont atténués</p>
Imprimeur	<p>Diminuer l'impact environnemental</p> <ul style="list-style-type: none"> > en choisissant des machines et techniques peu gourmandes en énergie > en utilisant et maintenant les appareils selon les standards les plus élevés > en s'assurant que ses propres fournisseurs respectent les principes du développement durable <p style="text-align: center;">→ Tous les impacts sont atténués</p>

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique [📁 Problématique](#) de cette fiche ([version approfondie du guide](#)).

Suite à la prise de conscience des impacts liés au secteur de l'imprimerie, de nouvelles techniques se sont développées. Elles portent notamment sur les aspects suivants: réduction de la consommation énergétique, procédés ne requérant pas d'utilisation de **solvants**, encres végétales ou à base d'eau.

Techniques d'impression générant moins d'impacts sur l'environnement

Impression à froid

L'impression à froid est un procédé au cours duquel le séchage de l'encre se fait à une température inférieure à 100 °C, soit nettement moins que celle utilisée dans les procédés standard. Elle a le grand avantage de ne pas dégager d'**ozone** et d'être moins gourmande en énergie.

Encres

Encres à base d'eau

De plus en plus utilisées, les encres à base d'eau permettent d'éviter une partie des impacts liés aux encres chimiques à base d'huile. Étant solubles, elles suppriment le recours aux **solvants** pour le nettoyage des machines et présentent ainsi le grand avantage de ne pas provoquer de dégagement de **composés organiques volatils**. Ces encres sont couramment employées pour l'impression à jet d'encre et la sérigraphie.

Encres végétales

Il s'agit d'encres conventionnelles dans lesquelles l'huile minérale a été remplacée par de l'huile végétale (huile de lin, de soja). Elles ont l'avantage d'utiliser une matière première renouvelable et de rendre les restes d'encres plus biodégradables et plus faciles à éliminer, tout en étant également moins néfastes pour la santé. Elles remplacent les encres conventionnelles dans l'impression offset.

Cette solution est donc intéressante à étudier, même si l'utilisation de produits alimentaires pour des applications non alimentaires n'est généralement pas à recommander. Dans le cas des encres, en effet, le risque d'impacts négatifs sur l'approvisionnement alimentaire est minime, étant donné la faible quantité nécessaire pour les encres par rapport aux flux alimentaires. Il est recommandé, par ailleurs, de préférer l'encre à base de colza ou de lin à celle de soja ou de palme, dont les cultures posent plus souvent des problèmes environnementaux liés à la **déforestation**.

CRITÈRES D'ACHAT: L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique [📁 Critères d'achat approfondis](#) de cette fiche ([version approfondie du guide](#)) ainsi que la fiche [📖 E3-Bibliographie et webographie](#).

Qui choisir?	Comment vérifier? ¹
Préférer les imprimeurs se fixant des objectifs de gestion durable (écologique et sociale) pour la gestion de leur imprimerie	→ Certification ISO 14001
Préférer les imprimeurs utilisant les techniques entraînant le moins d'impacts environnementaux possible	→ Label Imprim'vert
Préférer les imprimeurs engagés dans une démarche d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO ₂	→ Label Myclimate imprimerie → Label Swiss Climate CO ₂

¹ Il existe un label garantissant ce critère – Nordic Ecolabel: Printing companies, printed matter, envelopes and other converted paper products. Ce label n'est toutefois pas représenté en Suisse.

C15-SOURCES LUMINEUSES

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Extraction des matières premières 	Fabrication du produit 	Utilisation du produit 	Élimination du produit 
<ul style="list-style-type: none"> → Utilisation de métaux toxiques (mercure) et critiques (gallium, indium, etc.) (LED et fluorescentes) → Métaux: conditions de travail difficiles¹, pollutions des eaux et du sol et conséquences pour la population <p>Pour plus de détails, voir la fiche  <i>D6-Métaux courants</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> → Conditions de travail difficiles → Consommation énergétique → Risques de rejets polluants selon le processus industriel → Risques pour la santé des travailleurs, exposition à des substances chimiques problématiques 	<ul style="list-style-type: none"> → Consommation énergétique importante (incandescentes classiques et halogènes) → Durée de vie courte (incandescentes classiques et halogènes) → Risques pour l'utilisateur selon l'exposition: lésions oculaires et/ou cutanées (LED, fluorescentes et halogènes) et exposition à un champ électromagnétique (fluorescentes et halogènes) 	<ul style="list-style-type: none"> → Impacts sur la qualité de l'air et le climat liés à l'incinération → Impacts liés au recyclage (même s'il est préférable à l'incinération et doit être encouragé, le recyclage entraîne certains impacts) → Difficulté de recyclage du mercure et des métaux critiques

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Direction, chef de service, acheteur, responsable de l'économat, etc.	<p>Avant l'achat: > Analyser le besoin et les alternatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> > besoin en éclairage (nombre de lumens nécessaires)² > solutions de gestion de l'éclairage comme la détection de présence ou la variation en fonction de la lumière du jour <p>Après l'achat: > S'assurer de la remise aux filières de valorisation adaptées (Fondation suisse pour le recyclage des sources lumineuses et luminaires SLRS)</p> <p>→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:    </p>
Fournisseur	<p>> S'assurer que ses propres fournisseurs respectent les principes du développement durable</p> <p>> Reprendre les sources lumineuses et les transmettre à des repreneurs de la filière SLRS</p> <p>→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:  </p>
Utilisateur	<p>> Éteindre la lumière quand on n'en a pas besoin</p> <p>> Débrancher les luminaires avec transformateurs lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour limiter la consommation en mode veille</p> <p>→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués: </p>

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

² Pour connaître les seuils recommandés, voir les «Critères MPE de l'UE pour l'éclairage intérieur»

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Responsable du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> > S'assurer qu'il y a des bacs de tri et que les utilisateurs concernés sont informés > S'assurer que les réglages sont adaptés et fonctionnels (détecteur de mouvement, coupure automatique à une certaine heure, etc.) > Installer des multiprises ou interrupteurs pour couper le courant des luminaires avec transformateurs lorsqu'ils ne sont pas utilisés <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués: </p>

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Sources lumineuses LED

La technologie des ampoules LED est en constante évolution. Ces ampoules sont notamment de plus en plus performantes du point de vue énergétique, à un coût toujours plus concurrentiel.

Sources lumineuses à base de graphène

De nouveaux types de sources lumineuses à base de graphène, c'est-à-dire de **carbone**, sont en cours de développement. Elles semblent présenter des spécificités intéressantes en termes de consommation d'énergie et de durée de vie³. Mais cette technologie étant très récente et encore peu présente sur le marché, elle ne sera pas examinée dans cette fiche. Son évolution devrait toutefois être suivie.

CRITÈRES D'ACHAT : L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique  *Critères d'achat approfondis* de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche  *E3-Bibliographie et webographie*.

Choix du produit

Que choisir?	Comment vérifier?
Préférer les sources lumineuses de classe A++ ou A+	→ Etiquette-énergie
Préférer les luminaires possédant une bonne efficacité énergétique et limitant l'éblouissement	→ Minergie Modul Luminaire
Préférer les sources lumineuses dotées d'une longue durée de vie	→ Données des fabricants

Choix du fournisseur

Qui choisir?	Comment vérifier?
Préférer les fournisseurs s'engageant en faveur du développement durable	→ Voir les informations sur le site Internet des fournisseurs (charte du développement durable, mesures prises pour réduire les impacts liés aux emballages et à la livraison, critères de sélection de leurs propres fournisseurs, etc.) → Voir la fiche  <i>B1-Critères relatifs aux fournisseurs</i>

³ <http://www.graphenestakeholders.org/gsa-news/graphene-led-lights/>

D1-BOIS

PRÉPARATION DE L'ACHAT

Cette rubrique fournit des orientations sur l'achat du bois – notamment par les services de menuiserie – qui sera transformé pour des aménagements intérieurs (construction d'étagères, de cloisons, etc.) ou pour des décors (ateliers de théâtre, etc.). Elle ne traite pas du bois utilisé pour la construction (gros œuvre), ni du bois de chauffage. Pour ce dernier, voir la fiche [D9-Combustibles et carburants](#).

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Transformation des matières premières 	Utilisation 	Élimination 
<ul style="list-style-type: none"> → Disparition et dégradation des forêts: impacts sur les sols (érosion, perte de fertilité, etc.), sur le climat et sur la biodiversité liés à la monoculture → Conditions de travail difficiles¹ → Risques de déplacement des populations et autres nuisances selon les lieux d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour la santé des travailleurs: nuisances sonores, exposition aux substances utilisées pour le traitement du bois (COV, NO_x, CO, métaux lourds) et émission de poussières de bois → Consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre → Risques de rejets polluants (substances de traitement du bois) selon le processus industriel 	<ul style="list-style-type: none"> → Surconsommation de bois 	<ul style="list-style-type: none"> → Bois non traité²: recyclage possible (repreneurs spécialisés) → Bois traité³: incinération en installation de combustion (valeurs limites d'émission: CO, poussières fines (PM10), substances toxiques) conformément à la législation sur la protection de l'air (OPair)

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques informations liées au marché, en complément à celles figurant dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Certificat d'origine bois Suisse

Le «Certificat d'origine bois Suisse» est une déclaration émanant de Lignum (l'organisation faitière de l'économie suisse de la forêt et du bois) pour le bois et les produits en bois. Il atteste la provenance suisse du bois. Selon Lignum⁴, ce certificat permet de communiquer les valeurs liées à la qualité suisse en lien avec les caractéristiques des produits, les méthodes de production, l'environnement et les conditions cadres générales. Il est apposé aussi bien sur le produit que sur les documents d'accompagnement (factures ou bulletins de livraison). Le certificat peut être octroyé au bois exploité dans les forêts suisses et transformé en Suisse ou au Liechtenstein. Une part maximale de 20% de bois étranger est autorisée, à condition que ce dernier provienne de régions bénéficiant de conditions d'exploitation similaires et qu'il possède un label attestant une production durable ou une provenance contrôlée conformément aux directives FSC ou PEFC. Il faut souligner que l'article 3 de l'Ordonnance sur la déclaration concernant le bois et les produits en bois impose l'obligation de déclarer la provenance du bois.

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

² Le bois non traité correspond au bois usagé provenant d'emballages, y compris les palettes non traitées (par opposition aux palettes traitées qui, elles, suivent une filière d'incinération obligatoire, selon l'OPair, annexe 5, chiffre 31, alinéa 2, lettre b) et les vieux meubles, selon l'Ordonnance sur la protection de l'air, annexe 5, chiffre 31, alinéa 2, lettre a

³ Le bois traité correspond au bois usagé ou aux déchets de bois imprégnés, enduits de produits de conservation ou présentant un revêtement renfermant des composés organo-halogénés, selon l'Ordonnance sur la protection de l'air, annexe 5, chiffre 31, alinéa 2, lettre b

⁴ http://www.lignum.ch/fr/accueil/technique/certification_du_bois/

QUE CHOISIR?

Cette rubrique présente quelques critères permettant de s'orienter dans le choix des matériaux.

Que choisir?	Comment vérifier?
Choisir le bois (essence) en fonction de l'usage auquel on le destine	→ Tenir compte des propriétés environnementales (origine géographique, transport, labellisation, etc.), techniques (durée de vie, types de maintenance, etc.), économiques (coût du bois, coût des traitements et de l'entretien, etc.) et esthétiques (évolution dans le temps, couleurs, texture, etc.) ⁵
Privilégier les essences locales et, si possible, de provenance locale ⁶	→ Essences locales recommandées ⁷ : hêtre, chêne, épicéa, érable, frêne, fruitiers cultivés, noyer, bouleau, sapin blanc, mélèze, peuplier, pin
Privilégier le bois issu de forêts gérées durablement	→ Label FSC 100% et PEFC certified
Exclure les essences d'espèces menacées	→ Les espèces menacées sont inscrites dans les annexes de la Convention CITES, sur la Liste rouge de l'UICN et sur les listes rouges nationales
Éviter les essences tropicales, même si elles sont labellisées FSC ou équivalent. Même lorsque les bois tropicaux présentent un label tel que le FSC, le fait qu'ils soient transportés sur de longues distances reste en effet problématique	→ Essences tropicales à éviter: acajou d'Amérique, afrormosia, amarante, ayous, balsa, cumaru, doussie, hévéa, ipé, jatoba, limba, macaranduba, meranti, merbau, muiracatiara, okoume, ramin, sapeli, sipo, sucupira, teck, wenge, zingana
Préférer le bois brut par rapport au bois aggloméré	→ Descriptif du produit
Exiger que les produits de préservation du bois ne contiennent pas de substances problématiques	→ Voir l'Index suisse des produits de préservation du bois de Lignum ⁸
Éviter les produits de préservation du bois contenant du bore, car ils sont classés reprotoxiques	→ Composition des produits de préservation du bois

⁵ Guide pratique pour la construction et rénovation durables de petits bâtiments – Bruxelles environnement IBGE – Infos fiches éco-construction

⁶ Ce critère d'adjudication ne doit pas être mentionné dans des appels d'offres publics ou sur invitation car la loi sur le marché intérieur (cf. art. 3 et 5) instaure le principe d'interdiction de discrimination d'accès aux marchés publics cantonaux et communaux.

⁷ Adapté de la liste de bois proposée par le WWF

⁸ www.lignum.ch

PRINCIPAUX LABELS ET STANDARDS

Label FSC (Forest Stewardship Council)



→ FSC Recycled (version février 2012)

Ce label garantit du bois 100% recyclé.



→ FSC 100% (version février 2012)

Ce label garantit du bois dont les fibres proviennent uniquement de forêts gérées durablement.



→ FSC Mix (version février 2012)

Ce label garantit du bois composé d'un mélange de fibres provenant de forêts gérées durablement (au moins 50% pour les produits à base de copeaux ou de fibres et au moins 70% pour les produits en bois massif) et de fibres provenant de sources contrôlées mais non certifiées.



Label PEFC



→ PEFC certified

→ PEFC recycled

Ce label garantit du bois issu de forêts gérées durablement (70% au minimum)



= critères environnementaux



= critères sociaux

Pour en savoir plus, voir la fiche [B6-Labels, certifications et autres distinctions](#).

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)

D2-VERRE

PRÉPARATION DE L'ACHAT

Cette rubrique fournit des orientations sur le choix du verre en tant que matériau d'emballage ou entrant dans la composition de différents produits.

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Transformation des matières premières 	Utilisation 	Élimination 
<p>→ Sable et calcaire: émissions de poussières et d'oxydes d'azote, modifications à long terme du paysage et du sol, problématique de l'exploitation illégale de sable de plage</p>	<p>→ Consommation d'énergie importante (fusion des matières premières) et émissions de gaz à effet de serre</p> <p>→ Risques pour la santé des travailleurs: exposition à des particules fines, oxydes d'azote et de soufre, métaux lourds, fluorures</p> <p>→ Risques de rejets polluants selon le processus industriel (en fonction du type de combustible utilisé dans les chaudières)</p>	<p>→ Pas d'impacts particuliers</p>	<p>→ Impacts liés au recyclage, notamment au transport du verre usagé (même s'il est préférable à l'incinération et doit être encouragé, le recyclage entraîne certains impacts)</p> <p>→ Impacts sur le climat et la qualité de l'air liés à l'incinération des déchets non valorisés</p>

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques informations liées au marché, en complément à celles figurant dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Écobilan des emballages pour boissons

Un écobilan¹ portant sur les **emballages** pour boissons utilisés en Suisse montre quels sont les **emballages** les plus avantageux d'un point de vue environnemental. Cette étude conclut notamment qu'il n'existe pas d'emballage unique adapté à tous les types de boissons. Selon que ces dernières sont consommées à domicile ou à l'extérieur, et selon leur type, les **emballages** adaptés ne sont en effet pas les mêmes. Ainsi, pour du jus de fruit, l'emballage adapté à domicile serait un carton d'un litre ou une bouteille de PET d'un litre, alors qu'en dehors du domicile, il s'agirait d'un carton de 0,25 litre ou d'une bouteille en PE de 0,2 litre.

Les **bouteilles en verre réutilisables**, c'est-à-dire celles qui sont ensuite lavées et à nouveau remplies, souvent soumises à une consigne, sont à recommander dans les cas suivants:

- pour la consommation de boissons sucrées (0,75 litre et 1 litre) à domicile
- pour la consommation de bière (0,33 litre et 0,5 litre) à domicile ou à partir d'un débit de boisson. Les cannettes en **aluminium** sont adaptées à la consommation à domicile et hors du domicile pour la bière, mais pas pour les autres boissons.

¹ Étude d'écobilan sur les emballages pour boissons, 2014, OFEV (réalisée par Carbotech)

Selon l'OFEV, les bouteilles en verre réutilisables sont, d'un point de vue environnemental, aussi avantageuses que les bouteilles en PET, pour autant que les distances de transport entre le lieu de consommation et le lieu de lavage ne soient pas plus longues que les distances de transport moyennes en Suisse. À partir de 230 km, cela n'a plus de sens d'utiliser des bouteilles en verre réutilisable d'un point de vue environnemental.

Selon cette étude, les **bouteilles en verre non réutilisables** mais recyclables, soit les emballages en verre les plus courants, comptent parmi les emballages pour boissons entraînant les impacts environnementaux les plus élevés (par rapport aux autres emballages, dont le PET, le PE et les briques). Ceci s'explique par le fait que ces bouteilles, bien que recyclables après un usage unique, doivent être fondues à 1600 °C, ce qui nécessite beaucoup d'énergie.

QUE CHOISIR?

Cette rubrique présente quelques critères permettant de s'orienter dans le choix des matériaux.

Que choisir?	Comment vérifier?
Pour les bouteilles destinées aux boissons, privilégier le verre de couleur verte (fabrication à partir de verre recyclé plus aisée que pour les verres d'autres couleurs)	→ Couleur verte
Préférer le verre contenant la plus haute part de verre recyclé	→ Descriptif du produit

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)

D3-MATIÈRES PLASTIQUES

PRÉPARATION DE L'ACHAT

Cette rubrique fournit des orientations sur le choix des matières plastiques en tant que matériau entrant dans la composition de différents produits.

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Transformation des matières premières 	Utilisation 	Élimination 
<ul style="list-style-type: none"> → Conditions de travail difficiles¹ sur les sites d'extraction et de production → Consommation énergétique et émissions polluantes liées au transport des matières premières <p>Plastiques issus de la pétrochimie</p> <ul style="list-style-type: none"> → Épuisement des stocks de ressources non renouvelables → Dégradations environnementales et haute consommation énergétique liées à l'extraction du pétrole <p>Plastiques issus de la biomasse (hors déchets)</p> <ul style="list-style-type: none"> → Production de matières premières (comme le maïs): utilisation d'engrais, d'eau et d'énergie, concurrence avec la production alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour les travailleurs: exposition à des substances chimiques problématiques (pour certains additifs) → Risques de rejets polluants selon le processus industriel (par exemple mercure dans certaines filières de production du PVC, notamment en Asie) → Production de coproduits toxiques tels que les polychloro-biphényles 	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour l'utilisateur: rejets nocifs pour la santé de substances chimiques présentes dans certaines matières plastiques (par exemple les phtalates) 	<ul style="list-style-type: none"> → Impacts liés au recyclage (même s'il est préférable à l'incinération et doit être encouragé, le recyclage entraîne certains impacts) → Accumulation de déchets plastiques dans l'environnement due à la dégradation très lente du plastique et effet toxique sur la faune → Impacts sur le climat et la qualité de l'air liés à l'incinération

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques informations liées au marché, en complément à celles figurant dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Emballages en bioplastiques

Les **emballages** en bioplastiques fabriqués à partir de plantes cultivées servant à la production alimentaire affichent un mauvais bilan écologique. La culture et la transformation des matières premières végétales nécessaires à l'élaboration de ces produits (par exemple le maïs) entraînent en effet d'importantes atteintes environnementales. La production de bioplastiques contribue à l'**eutrophisation** et à l'acidification des sols, à la perte de **biodiversité** et de surfaces naturelles, et elle concurrence la production de denrées alimentaires². En revanche, la fabrication de bioplastiques à partir de déchets végétaux ou de résidus de production affiche un bilan écologique positif par rapport aux plastiques issus de la pétrochimie.

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

² Il en va de même pour les biocarburants fabriqués à partir de plantes cultivées spécialement pour leur production.

Plastiques «biodégradables»

Les plastiques «biodégradables» doivent pouvoir être détruits par des microorganismes (bactéries ou champignons) dans l'eau, le **dioxyde de carbone** et certains biomatériaux. Mais certains plastiques dits «biodégradables» ne se dégradent pas bien dans l'environnement. C'est le cas pour ceux fabriqués à partir de pétrole, comme le **polyéthylène** «biodégradable». Appelé aussi **polyéthylène** «oxo-dégradable», ce matériau suscite des controverses. Bien qu'il se désagrège en petits fragments, ces derniers peuvent perdurer très longtemps dans l'environnement. À l'heure actuelle, il n'existe aucune étude sur l'évolution à long terme de ces fragments. Les plastiques «biodégradables» à base de pétrole posent donc des problèmes au niveau des filières de compostage. Ils en posent également pour les filières de recyclage, car les additifs favorisant leur dégradation corrompent aussi le produit recyclé. Notons que dans certains cas, le terme «bioplastique» inclut non seulement les plastiques fabriqués à partir de **biomasse**, mais également les plastiques biodégradables.

QUE CHOISIR?

Cette rubrique présente quelques critères permettant de s'orienter dans le choix des matériaux.

Que choisir?	Comment vérifier?
Pour les plastiques fabriqués à partir de la pétrochimie	
Privilégier les articles en plastiques recyclés	→ Label Der Blaue Engel RAL-UZ 30a: Products made from Recycled Plastics
Si l'usage ne requiert pas un plastique spécifique, privilégier le PE ou le PP, puis le PET, enfin le PS et le PVC	→ Pictogramme triangle avec un chiffre au centre: PE-HD = 02, PE-LD = 04, PET = 01, PS = 06, PVC = 03
S'assurer que les plastiques appelés «biodégradables» ou «bioplastiques» produits à base de pétrole sont dégradables en installation industrielle de compostage	→ Label OK compost (EN 13432)
Pour les plastiques fabriqués à partir de la biomasse	
Privilégier les bioplastiques fabriqués à partir de déchets végétaux ou de résidus de production	→ Composition du plastique
Éviter les bioplastiques fabriqués à partir de plantes cultivées servant à la production alimentaire	→ Eviter les plastiques à base de maïs, pomme de terre, blé ou canne à sucre
S'assurer qu'ils sont dégradables en installation industrielle de compostage	→ Label OK compost (EN 13432)

Pour en savoir plus, voir la fiche [B6-Labels, certifications et autres distinctions](#).

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)

D4-FIBRES TEXTILES

PRÉPARATION DE L'ACHAT

Cette rubrique fournit des orientations sur le choix des fibres textiles utilisées en tant que matériau brut ou pour la confection de vêtements. La fiche [C5-Vêtements](#) présente plus en détails les recommandations liées à ces derniers.

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Production des matières premières 	Transformation des matières premières 	Utilisation 	Élimination 
<p>Fibres naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Conditions de travail difficiles¹, endettement des paysans (coton) → Utilisation importante d'engrais et de pesticides (coton non bio) → Consommation d'eau pouvant être très importante (coton irrigué) → Utilisation et dégradation des sols (culture et élevage) → Impacts liés à l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés <p>Fibres synthétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> → Impacts liés à l'extraction du pétrole (environnement et conditions de travail) <p>Fibres chimiques</p> <ul style="list-style-type: none"> → Impacts liés à la production de cellulose 	<ul style="list-style-type: none"> → Conditions de travail difficiles (sur les sites de confection) → Pollution de l'eau et de l'air par les substances chimiques utilisées, selon le processus industriel (agents de préparation, colorants, huiles, etc.) → Utilisation d'eau et d'énergie élevée lors du traitement des fibres, émissions de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour l'utilisateur: irritations possibles (selon les substances chimiques restant dans le produit fini) → Utilisation d'eau, d'énergie et de produits chimiques pour le lavage <p>Pour plus de détails, voir la fiche C5-Vêtements</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Durée de vie limitée selon la qualité → Impacts sur le climat et la qualité de l'air liés à l'incinération → Impacts liés au recyclage (même s'il est préférable à l'incinération et doit être encouragé, le recyclage entraîne certains impacts)

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques informations liées au marché, en complément à celles figurant dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Programme Fairtrade Coton Max Havelaar

Le Programme Fairtrade Coton Max Havelaar est destiné aux fabricants se fournissant en partie auprès de producteurs de coton Fairtrade Max Havelaar. Contrairement au label Produit Fairtrade Max Havelaar, un produit issu du Programme peut contenir un mélange de coton certifié et non certifié. Pour qu'un produit puisse porter le label Produit Fairtrade Max Havelaar, il est nécessaire de documenter chaque stade de sa fabrication – de la plantation aux étagères du magasin. Cette exigence de traçabilité est donc un processus long et complexe. Les entreprises ne sont pas toujours en mesure de séparer le coton Fairtrade du coton conventionnel au sein de leurs usines et de leurs chaînes de production. Le Programme Fairtrade Coton a été lancé en 2014 pour remédier à cette difficulté. Les entreprises peuvent acheter du coton Fairtrade en grandes quantités, puis le mélanger avec du coton et des fibres en fonction de leurs besoins. Si l'entreprise utilise une quantité suffisante de coton respectant les critères Fairtrade, quantité définie avec Max Havelaar, elle peut utiliser le logo soit directement sur les produits, soit via son site Internet ou d'autres supports de communication. Ce nouveau modèle permet donc d'augmenter significativement les volumes de coton Fairtrade achetés.

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

Outils de traçabilité

Plusieurs outils de traçabilité permettent de localiser la chaîne de production de produits et de donner des informations sur les aspects sociaux et environnementaux. Le programme de Respect-Codes suit plus de 40000000 produits, dont un grand nombre dans le secteur textile. La plateforme Fairtrace permet de connaître l'origine, le cycle de vie et les conditions de production des vêtements et accessoires textiles, ainsi que ceux des cosmétiques et de l'alimentation.

QUE CHOISIR?

Cette rubrique présente quelques critères permettant de s'orienter dans le choix des matériaux. De manière générale, on privilégiera les fibres recyclées, qu'elles soient d'origine naturelle ou chimique.

Que choisir?	Comment vérifier?
Choix de la fibre	
Fibres naturelles végétales (coton, lin, chanvre, etc.): privilégier les fibres recyclées, ou sinon les fibres issues de l' agriculture biologique ou celles requérant peu d'intrants chimiques au stade de la culture	→ Fibres issues de l' agriculture biologique : Label IVN Naturtextil Best (100% des fibres doivent être issues de l' agriculture biologique), ou sinon label GOTS (70% des fibres) → Fibres recyclées: descriptif du produit → Fibres requérant peu d'intrants: lin, chanvre
Fibres naturelles animales (laine, soie, plumes, etc.): privilégier les fibres issues d'élevages respectant la condition animale (traitement antiparasitaire adapté, pas de plumage à vif, etc.) et l'environnement (pas d'élevage intensif)	→ Swiss Wool ² → Document indiquant l'origine des plumes
Fibres synthétiques: privilégier les fibres fabriquées à base de matériau recyclé (si possible par voie mécanique, sinon par voie chimique)	→ Descriptif du produit
Fibres artificielles: privilégier les fibres fabriquées à base de matières premières renouvelables et dont la fabrication requiert peu d'apports de substances chimiques	→ Exemple: lyocell, fibre 100% cellulosique et biodégradable. Sa production s'effectue en circuit quasi-fermé et utilise un solvant organique recyclable. Les pulpes de bois sont dissoutes dans un bain de solvants . L'eau est recyclée par distillation et le solvant récupéré à plus de 99,5%
Éviter les fibres en viscose ³	
Traitement de la fibre	
Préférer les fibres dont le traitement a requis peu de substances chimiques problématiques. Préférer au minimum des produits finis contenant peu de substances chimiques	→ Labels portant sur le processus de fabrication: Naturtextil IVN certified BEST, Label écologique européen, GOTS, Öko-Tex STeP, → Label portant sur le produit fini: Öko-Tex 100

Pour en savoir plus, voir la fiche [B6-Labels, certifications et autres distinctions](#) et [C5-Vêtements](#).

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)

² La législation en matière d'appels d'offres publics interdit de favoriser directement un producteur spécifique, une origine précise ou un lieu géographique déterminé

³ Selon le Environmental Benchmark for Fibres, Made-By > www.made-by.org

D5-CUIR

PRÉPARATION DE L'ACHAT

Cette rubrique fournit des orientations sur le choix du cuir utilisé en tant que matériau brut ou entrant dans la composition de différents produits. La fiche [C5-Vêtements](#) présente plus en détails les recommandations pour les vêtements et accessoires en cuir.

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Transformation des matières premières 	Utilisation du produit fini 	Élimination du produit 
<ul style="list-style-type: none"> → Utilisation de ressources et d'espace pour l'élevage animal (eau, engrais, culture fourragère, risque de surpâturage, etc.) → Émissions de méthane (gaz à effet de serre) et d'ammoniac (surfertilisation et acidification des sols) liées à l'élevage animal → Conditions d'élevage parfois pénibles pour l'animal, principalement dans l'élevage industriel (manque de place, chaleur, techniques d'abattage, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> → Conditions de travail difficiles¹ et risques pour les travailleurs: brûlures et intoxications liées aux substances chimiques, blessures aux yeux → Consommation d'eau → Rejets polluants selon le processus industriel: dans l'eau (chrome utilisé lors du tannage) et dans l'air (solvants organiques et sulfures d'hydrogène) → Dégradation de la qualité de vie aux alentours des tanneries (rejets polluants et odeurs nauséabondes) 	<ul style="list-style-type: none"> → Utilisation de produits chimiques pour l'entretien du cuir 	<ul style="list-style-type: none"> → Impacts sur le climat et la qualité de l'air liés à l'incinération → Impacts liés au recyclage (même s'il est préférable à l'incinération et doit être encouragé, le recyclage entraîne certains impacts)

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques informations liées au marché, en complément à celles figurant dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Cuir exotique

Certains animaux sont maltraités pour la production de cuir exotique, principalement les serpents, les varans et les crocodiles: on leur arrache la peau alors qu'ils sont encore vivants pour fabriquer des sacs, des chaussures et autres bracelets de montres de luxe. Les méthodes d'abattage jugées décentes sont celles qui n'entraînent pas de stress évitable à l'animal et qui le plongent immédiatement dans un état d'inconscience ou provoquent tout de suite sa mort, comme les méthodes de destruction ou de désactivation mécaniques du cerveau.

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

QUE CHOISIR?

Cette rubrique présente quelques critères permettant de s'orienter dans le choix des matériaux.

Que choisir?	Comment vérifier?
Choix du cuir	
Privilégier le cuir recyclé, c'est-à-dire les produits fabriqués avec des chutes de cuir	→ Descriptif du produit
S'assurer que le cuir est issu de peaux fraîches d'animaux d'élevage dont on connaît l'origine et les méthodes d'abattage et qui ne sont pas des espèces protégées	→ Liste des espèces protégées: voir la Convention CITES ou la Liste Rouge de l'UICN → Descriptif du produit
Traitement du cuir	
Préférer le cuir issu de tanneries disposant d'installations de traitement des eaux usées et dont le traitement a requis peu de substances chimiques problématiques (pour plus de détails, voir les recommandations de la fiche B5-Vêtements , rubrique Cuir)	→ Label Natureleder IVN ou Öko-Tex STeP

Certains produits sont disponibles en cuir véritable ou en cuir synthétique, appelé également simlicuir ou faux cuir. Le cuir synthétique est le plus souvent en plastique. Il présente donc l'avantage, par rapport au cuir véritable, de n'exiger aucune peau d'animal et d'éviter les impacts liés à l'élevage, à l'abattage et à la tannerie. Mais le cuir synthétique est fabriqué à partir de produits de la pétrochimie, ce qui entraîne des impacts liés à l'extraction et à la transformation des ressources fossiles.

Pour en savoir plus, voir la fiche [B6-Labels, certifications et autres distinctions](#)

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)

D6-MÉTAUX COURANTS, PRÉCIEUX ET TERRES RARES

PRÉPARATION DE L'ACHAT

Cette rubrique fournit des orientations sur le choix des métaux et des produits contenant des métaux.

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Extraction des matières premières 	Transformation des matières premières 	Utilisation 	Élimination 
<ul style="list-style-type: none"> → Épuisement des minerais → Déforestation, perturbations de la faune et de la flore, modifications du paysage à long terme, morcellement écologique, conséquences pour la population locale → Pollution des eaux et des sols (par exemple cyanure dans l'extraction d'or ou d'argent) et de l'air → Affaissements miniers après la fermeture de la mine → Conditions de travail difficiles¹ et souvent non régulées dans les mines, atteintes à la santé des mineurs (par exemple into-xication au mercure durant l'orpillage), travail d'enfants → Consommation énergétique → Consommation d'eau et de produits chimiques → Financement de conflits armés dans certaines régions («minerais de sang») 	<ul style="list-style-type: none"> → Utilisation de substances dangereuses lors de dépôts électrolytiques (chromage) → Utilisation de ressources non renouvelables (coke comme apport d'énergie et de carbone dans la production d'acier) → Émissions de gaz à effet de serre (électrolyse de l'aluminium, du cuivre, de l'étain, coke pour l'acier) → Polluants atmosphériques (cuivre et autres métaux non ferreux): soufre (SO₂), particules fines (PM10), arsenic et autres métaux lourds sous forme de gaz dans l'air 	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour la santé liés à l'exposition aux nanoparticules (p. ex nanoparticules d'or dans les produits cosmétiques) peu connus → Pollution des sols (platine des catalyseurs, nanoparticules de terres rares dans les engrais) 	<ul style="list-style-type: none"> → Impacts liés au recyclage (même s'il est préférable à l'incinération et doit être encouragé, le recyclage entraîne certains impacts) → Impacts sur le climat et la qualité de l'air liés à l'incinération des déchets non valorisés → Perte de matières si non recyclées et épuisement des ressources

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques informations liées au marché, en complément à celles figurant dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Plusieurs initiatives ont été lancées afin d'obtenir une meilleure traçabilité pour l'approvisionnement des métaux et métaux précieux et permettre l'achat de métal qui ne soit pas associé à d'importantes pollutions environnementales, au financement de conflits ou au travail d'enfants. Ces initiatives sont cependant souvent encore embryonnaires. Elles ne couvrent parfois qu'un aspect de la problématique (par exemple le financement des conflits), regroupent peu de membres ou concernent un secteur d'activité très spécifique (par exemple uniquement la joaillerie). Voici quelques exemples de ces initiatives.

Traçabilité de l'étain et de l'or

L'initiative «Conflict Free Sourcing Initiative (CFSI)» encourage l'approvisionnement en métaux ne provenant pas de zones de conflits. Les fonderies adhérant à ce programme doivent démontrer que les matières premières

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

qu'elles utilisent ne proviennent pas de minerais contribuant au conflit en République démocratique du Congo. Plus d'une trentaine de fonderies d'**étain** respectent les critères CFSI ainsi que près de 70 fonderies ou raffineries d'or. Les fonderies listées sur le site de la CFSI sont auditées par une tierce partie.

Label «Max Havelaar» pour l'or

Le nouveau label Max Havelaar pour l'or garantit aux mineurs un prix minimum, interdit le travail des enfants et assure le respect des règles de sécurité et de respect de l'environnement. L'or certifié est pour l'instant uniquement disponible en Suisse et pour la joaillerie. Une seule mine est certifiée, au Pérou. Une deuxième mine est en cours de certification dans ce même pays et des projets pilotes sont menés en Afrique de l'Est.

«Fairmined Standard for Gold»

Ce standard d'«Alliance for responsible mining» s'applique à l'or produit de manière artisanale ou à petite échelle. Il traite des aspects sociaux, environnementaux et économiques².

«Responsible Jewellery Council» pour l'or et le platine

Cette organisation propose un code de conduite avec des critères environnementaux et sociaux. Elle rassemble plus de 500 membres, dont des entreprises minières, des raffineurs et des bijoutiers. Certains des membres sont certifiés (respect du code de conduite)³.

Standard pour l'aluminium

L'«Aluminium Stewardship Initiative» propose des critères liés à l'environnement, aux aspects sociaux et à la gouvernance pour l'**aluminium**⁴.

QUE CHOISIR?

Cette rubrique présente quelques critères permettant de s'orienter dans le choix des métaux.

Que choisir?	Comment vérifier?
Métaux ferreux et non ferreux	
Privilégier au maximum les métaux recyclés	
Éviter d'utiliser des métaux dans des applications ne nécessitant pas de forte résistance mécanique	→ Exemples de produits qui ne devraient pas être en métal: pièces de mobilier comme les plateaux, les corps de bureau ou les bacs à courrier, etc.
Restreindre l'utilisation d' aluminium aux objets devant absolument être légers	→ Par exemple lorsque l'énergie dépensée dépend du poids du produit, notamment dans les véhicules
Privilégier l' acier pour les produits ne requérant pas de légèreté particulière	
Métaux précieux	
Préférer les fabricants engagés dans une démarche de traçabilité des métaux	→ Site Internet de l'entreprise Pour les bijoux: → Label Max Havelaar → Fairmined Standard for Gold → Membre du «Responsible Jewellery Council»
Terres rares	
Préférer les fabricants qui proposent la liste des terres rares utilisées et qui, s'ils utilisent des terres rares jugées critiques (dysprosium, néodyme, praséodyme, europium, terbium et yttrium), en justifient l'utilisation et font des recherches pour trouver des alternatives.	→ Principe valable pour des volumes d'achat importants et récurrents

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche  *E3-Bibliographie et webographie*

² <http://communitymining.org/>

³ <http://www.responsiblejewellery.com/>

⁴ <http://aluminium-stewardship.org/>

D7-MÉTAUX LOURDS ET MÉTALLOÏDES

PRÉPARATION DE L'ACHAT

Cette rubrique fournit des orientations sur le choix des produits contenant des **métaux lourds**.

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique  **Problématique** de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Transformation des matières premières 	Utilisation 	Élimination 
<ul style="list-style-type: none"> → Impacts environnementaux liés à l'extraction des minerais (déforestation, perturbations de la faune et de la flore, modifications à long terme du paysage, etc.) → Conditions de travail difficiles¹ et souvent non régulées dans les mines, travail des enfants, atteintes à la santé des mineurs 	<ul style="list-style-type: none"> → Consommation de combustibles non renouvelables → Émissions de substances toxiques, selon le processus industriel → Persistance des maladies professionnelles liées à l'exposition aux métaux lourds 	<ul style="list-style-type: none"> → Exposition à des substances toxiques (par exemple mercure, arsenic, cadmium) <p>Chaque métal a des effets différents. Pour plus de détails, voir la rubrique  Problématique de cette fiche (<i>version approfondie du guide</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Impossibilité de «détruire» les métaux lourds, qui ne peuvent qu'être transformés → Filière de revalorisation souvent peu économique, tri non garanti → Émissions de métaux lourds dans l'environnement si les produits les contenant sont incinérés ou mis en décharge → Manque de solutions de stockage à long terme → Problèmes de toxicité, persistance et bioaccumulation des métaux lourds rejetés dans l'environnement

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques informations liées au marché, en complément à celles figurant dans la rubrique  **Problématique** de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Convention de Minamata

Le **mercure** a de graves effets, tant sur la santé humaine que sur l'environnement. Depuis 2013, la convention de Minamata régit l'utilisation de ce métal dans les produits, les mines et les usines. En adoptant cette Convention, les gouvernements se sont accordés sur un certain nombre de produits dont la fabrication, l'importation et l'exportation seront interdites d'ici 2020. Il s'agit des batteries, des commutateurs et relais, de certaines lampes fluorescentes compactes, des lampes fluorescentes à cathode froide et lampes fluorescentes à électrode extérieure, des savons et cosmétiques (produits visant à éclaircir la peau) et de certains appareils médicaux (thermomètres et tensiomètres).

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

QUE CHOISIR?

Cette rubrique présente quelques critères permettant de s'orienter dans le choix des produits contenant des métaux lourds.

Que choisir?

Préférer les produits sans **antimoine**, ni **arsenic**, **cadmium**, **chrome**, **mercure**, **nickel**, **plomb** ou **thallium**. Respecter les interdictions liées à ces métaux, selon les annexes de l'ORRChim²

Privilégier si possible les produits à base d'un seul métal par rapport aux mélanges de métaux ou aux composites métal-plastique

Comment vérifier?

→ Se référer aux fiches **C1 à C13** et aux tableaux de la rubrique **Problématique** de cette fiche (*version approfondie du guide*)

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche **E3-Bibliographie et webographie**

² Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim, du 18 mai 2005 (état au 1^{er} décembre 2014)

D8-SUBSTANCES CHIMIQUES

PRÉPARATION DE L'ACHAT

Cette rubrique fournit des orientations sur le choix des produits contenant des substances chimiques.

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Transformation des matières premières 	Utilisation 	Élimination 
<ul style="list-style-type: none"> → Consommation de matières premières non renouvelables et conséquences sur les réserves de matières → Impacts variables selon la composition de la substance (si elle est à base de pétrole, épuisement des stocks et dégradations environnementales liées à l'extraction; si elle est à base de matière végétale, impacts dépendant des modes de production) 	<ul style="list-style-type: none"> → Consommation énergétique importante → Production de coproduits potentiellement problématiques → Utilisation de substances toxiques dans les procédés chimiques et risques pour la santé des travailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> → Effets différents pour chaque substance (exemples: dangers de lésions et brûlures, effets toxiques pour la reproduction, émissions polluantes pour les voies respiratoires ou l'air, etc.) <p>Pour plus de détails, voir la rubrique Problématique de cette fiche (<i>version approfondie du guide</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> → Impact pouvant être commun à toutes les substances: achat/utilisation en quantité souvent excessive engendrant du gaspillage (exemples: médicaments) et des rejets toxiques dans les eaux et/ou les sols 	<ul style="list-style-type: none"> → Incapacité des systèmes de traitement de neutraliser toutes les substances → Produits de dégradation problématiques → Production de composants toxiques lors de l'incinération → Perturbation des écosystèmes naturels (par exemple dans le cas de rejets d'hormones dans les eaux usagées) → Problèmes de toxicité, persistance et bioaccumulation

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques informations liées au marché, en complément à celles figurant dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Nanomatériaux

Les nanomatériaux sont déjà utilisés dans les cosmétiques, les produits de protection solaire, les textiles, les appareils électroménagers, les dispositifs et moyens auxiliaires médicaux ainsi que les produits phytosanitaires. Les risques pour l'homme et l'environnement sont toutefois encore mal connus. Selon le site de la Confédération infonano.ch, les nanomatériaux peuvent s'avérer critiques pour la santé lorsqu'ils sont absorbés involontairement par inhalation, ingestion ou transfert à travers la peau. Ils sont par ailleurs potentiellement problématiques pour l'environnement: lors d'expériences en laboratoire, des dommages ont été observés sur les poissons. Le Conseil fédéral prolonge ainsi le plan d'action sur les nanomatériaux synthétiques jusqu'à fin 2019¹. Ce plan d'action annonce notamment que des procédures d'évaluation du risque doivent être développées. De plus, les nanomatériaux synthétiques devront être soumis à la procédure de notification pour les nouveaux produits chimiques. Il est aussi prévu de mettre en place une procédure d'autorisation simplifiée pour les entreprises fabriquant ou transformant des nanomatériaux, ce qui donnera un aperçu de leurs domaines d'utilisation. L'étiquetage des denrées alimentaires et des produits cosmétiques contenant des nanomatériaux sera également réglementé, comme c'est déjà le cas dans l'Union européenne.

¹ www.seco.admin.ch/aktuell/00277/01164/01980/index.html?lang=fr&msg-id=55708

Perturbateurs endocriniens

Les perturbateurs endocriniens sont présents dans une large gamme de produits d'usage courant (boîtes de conserve, détergents, matières plastiques, cosmétiques, textiles, peintures, etc.). Ils sont susceptibles de perturber le système hormonal, en augmentant les risques de certaines maladies comme les cancers ou les troubles de la fertilité. La France a lancé une stratégie nationale axée sur les perturbateurs endocriniens qui prévoit notamment le retrait du bisphénol A² – le plus répandu – des tickets de caisse. Cette stratégie apporte également un soutien à l'innovation industrielle et à la mise en place de partenariats public-privé pour encourager le remplacement de ces substances nocives. Une liste des perturbateurs endocriniens prioritaires a par ailleurs été établie par l'Union européenne³. En Suisse, le bisphénol A n'est pas interdit, mais des limites de migration dans les objets en contact avec les denrées alimentaires sont fixées⁴. Les perturbateurs endocriniens figurent dans la liste des substances extrêmement préoccupantes. Ces substances sont reprises dans l'ORRChim.

Hexabromocyclododécane

Le HBCD (hexabromocyclododécane) est un retardateur de flammes incorporé dans le plastique, les composants électroniques, les textiles et les matériaux isolants. Plus de 20000 tonnes en étaient produites chaque année⁵. Le HBCD est toutefois nocif pour les poissons et les mammifères. Il est désormais intégré à la convention de Stockholm, qui a pour but de limiter l'impact des polluants organiques persistants (POP). La décision, actée formellement le 9 mai 2013, est entrée en vigueur en 2014. L'interdiction de cette substance en Suisse sera effective avec la révision de l'ORRChim à partir du 21 août 2015. D'autres substances bromées ignifuges sont également interdites.

QUE CHOISIR?

Cette rubrique présente quelques critères permettant de s'orienter dans le choix des produits contenant des substances chimiques.

Que choisir?	Comment vérifier?
Préférer les produits sans substances chimiques problématiques	→ Se référer aux fiches C1 à C15
Exiger qu'aucune substance chimique interdite par la législation ne soit utilisée	→ Suisse: Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (ORRChim) ⁶ → Europe: REACH – enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
Exiger que les personnes en contact avec les produits chimiques soient formées (prescriptions de stockage, mesures en cas d'accident, compréhension des risques etc.) et possèdent les équipements de protection individuelle (EPI) adéquats	

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)

² www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2014-04-29_Strategie_Nationale_Perturbateurs_Endocriniens.pdf

³ Liste disponible sur > http://ec.europa.eu/environment/chemicals/endocrine/strategy/substances_en.htm (en anglais, sur logiciel MS Access)

⁴ Office fédéral de la santé publique OFSP, Fiche d'information Perturbateurs endocriniens, juillet 2012

⁵ Communiqué aux médias du 26 août 2013, Empa «L'Empa aide à compléter la liste des POP de la Convention de Stockholm»

⁶ Il existe d'autres références légales, mais l'ORRChim reste la source principale en matière de gestion des produits chimiques.

D9-COMBUSTIBLES ET CARBURANTS

PRÉPARATION DE L'ACHAT

Cette rubrique fournit des orientations sur le choix des combustibles destinés au chauffage et des carburants. Pour le choix des types de motorisations, se référer à la fiche [C7-Voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers](#).

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts sur l'être humain et l'environnement liés au cycle de vie des combustibles et carburants. Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Transformation des matières premières 	Utilisation 	Élimination 
<p>Combustibles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Épuisement des stocks de ressources non renouvelables → Dégradation environnementale et consommation énergétique liées à l'extraction des combustibles → Marées noires et autres pollutions liées au transport de pétrole → Conditions de travail difficiles¹ et souvent non régulées dans les mines <p>Biocarburants</p> <ul style="list-style-type: none"> → Impacts environnementaux liés aux pratiques agricoles et concurrence avec la production alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> → Contamination des sols et nappes phréatiques due à des fuites provenant des cuves de stockage de produits pétroliers → Rejet de nombreux polluants atmosphériques (NO_x, SO_x, COV, benzène, etc.) lors du processus de raffinage 	<ul style="list-style-type: none"> → Production de gaz à effet de serre → Émissions de polluants atmosphériques (CO, NO_x, COV, benzène, PM10, suies, SO_x, etc.) portant atteinte à la santé → Pollution des sols, des eaux et de l'air due aux émissions de métaux lourds (mercure, plomb, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> → Pollution des sols des stations-services → Impacts sur le climat et la qualité de l'air liés à l'incinération (restes de bidons d'essence)

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques informations liées au marché, en complément à celles figurant dans la rubrique [Problématique](#) de cette fiche ([version approfondie du guide](#)).

Certification de biocarburants

L'initiative internationale et multi-acteurs «The Roundtable on Sustainable Biomaterials» propose une certification pour les **biocarburants** liquides et le biogaz. Les critères portent sur l'installation de production (respect de la législation, conditions de travail, modèle économique recherchant une viabilité sur le long terme), sur les **biocarburants** eux-mêmes (émissions de **gaz à effet de serre** plus faibles que les énergies fossiles) et sur l'impact sur la région (contribution au développement rural et social, garantie de ne pas compromettre l'approvisionnement alimentaire dans les régions à risque ni d'entraîner des impacts négatifs sur la **biodiversité**, protection des sols, de l'eau et de l'air, droit de propriété). Plusieurs producteurs sont déjà certifiés.

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

QUE CHOISIR?

Cette rubrique présente quelques critères permettant de s'orienter dans le choix des combustibles et carburants. Quel que soit le type de combustible ou carburant sélectionné, le principe est de réduire les besoins énergétiques à la source.

Le choix des combustibles dépend ensuite fortement des installations de chauffage existantes (chauffage au sol ou radiateurs en fonte par exemple) et de la situation du bâtiment (centre-ville, zone périurbaine, zone rurale).

Une analyse du contexte permet d'évaluer les impacts directs et indirects liés à tel ou tel combustible. L'approvisionnement par camions-citernes des chaudières à mazout de bâtiments situés au centre-ville augmente, par exemple, la présence de poids lourds en ville. Les chauffages à bois en zone urbaine ne sont pas adaptés, notamment à cause des **poussières fines** qu'ils émettent, alors qu'ils sont recommandés en milieu rural ou montagnard.

Que choisir?	Comment vérifier?
Combustibles: source de production de chaleur	
Privilégier les chauffages alimentés par des sources d' énergies renouvelables et peu polluantes pour l'air (se référer aux tableaux de la rubrique Problématique)	→ Préférer les solutions dans l'ordre suivant: rejets de chaleur ² , solaire, géothermie (chaleur puisée dans le sol), hydrothermie (puisée dans l'eau), aérothermie (puisée dans l'air)
Étudier les opportunités en termes d'utilisation rationnelle de l'énergie et de recours aux énergies renouvelables pour chaque projet d'aménagement du territoire, à chaque échelle et à chaque stade de planification	
Favoriser le développement de réseaux de chauffage à distance (pour utiliser les rejets de chaleur)	
En milieu rural ou montagnard, privilégier les centrales à bois (chauffage à distance) approvisionnées localement, si elles sont équipées de filtres à particules efficaces pour retenir les particules fines	
Installations de combustion	
Exiger que tous les chauffages à bois ou aux dérivés de bois soient équipés d'un filtre à particules afin de limiter les émissions, qui entraînent des nuisances pour le voisinage. Les chauffages à bois ou aux dérivés de bois constituent en effet une source importante d'émissions de particules fines et de suies dans l'air.	
Pour le chauffage au mazout ou au gaz naturel , privilégier les chaudières à condensation (économie jusqu'à 10% d'énergie avec une chaudière bien réglée) ³	→ Pour le mazout, mazout qualité Éco
Qualité des combustibles	
Pour les chauffages à pellets , utiliser des pellets de qualité	→ Label selon la norme DIN plus ⁴
Pour le chauffage et la cuisine au gaz , préférer le biogaz	→ Se renseigner sur les programmes d'encouragement au biogaz de votre fournisseur d'énergie
Pour le chauffage au mazout , privilégier le mazout à faible teneur en soufre (moins de 0,005 g/litre) et en azote	→ Le marché proposant des mazouts de différentes qualités, il est judicieux de demander à chaque fournisseur des informations à ce sujet avant d'effectuer son choix

2 Il s'agit de la récupération de la chaleur dégagée par exemple dans les processus industriels ou les stations d'épuration. Les rejets de chaleur peuvent être utilisés sur le site de l'entreprise qui les génère. Si ce n'est pas le cas, il est nécessaire d'avoir un réseau de chauffage à distance.

3 Le chauffage optimal pour votre maison. Office fédéral de l'énergie

4 Liste des producteurs certifiés en Suisse > www.enplus-pellets.ch

Que choisir?

Comment vérifier?

Carburants	
Pour le type de motorisation, voir les fiches C7-Voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers et C8-Bus, véhicules d'entretien et de voirie	
Diesel: exiger la présence d'un filtre à particules pour tous les véhicules diesel et, dans la mesure du possible, d'un système DeNO _x	
Essence: pour les petits appareils à essence (deux temps ou quatre temps), privilégier l' essence alkylée (disponible sous forme de mélange prêt à l'emploi pour les moteurs à deux temps)	
Biocarburants: privilégier les biocarburants dont la fabrication respecte des critères sociaux et environnementaux	→ Fabricant certifié «Roundtable on Sustainable Biomaterials» → Biocarburant dont l'importateur ou le producteur bénéficie de l'exonération d'impôts sur les carburants ⁵ → Dans les stations-services, le gaz naturel contient en moyenne 20% de biogaz ⁶ . Le carburant E85 est composé en moyenne de 85% de bioéthanol ⁷

⁵ L'Ordonnance sur l'imposition des huiles minérales (Oimpmin) donne des informations sur l'exonération d'impôt (Art. 19a Allègement fiscal pour les carburants issus de matières premières renouvelables).

⁶ <http://www.vehiculeagaz.ch/rouler/generalites-gaz-naturel-biogaz/>

⁷ www.e-mobil.ch, Rubrique «Marché», Liste des stations-services avec approvisionnement électrique, gaz naturel, E85, GPL

RECOMMANDATIONS POUR LES UTILISATEURS ET RESPONSABLES D'INSTALLATIONS

Les utilisateurs finaux d'un véhicule ou d'une installation ont une marge de manœuvre une fois que l'équipement est à leur disposition. Ils peuvent très souvent, par leur comportement, limiter la consommation de ressources ainsi que la production d'émissions, en respectant les recommandations ci-dessous. L'acheteur pourra également, dans une certaine mesure, orienter les utilisateurs finaux en ce sens.

Combustibles

- Exiger un contrat d'entretien avec une entreprise spécialisée pour le contrôle et l'entretien de l'installation de chauffage à bois
- Chauffages à bois à alimentation manuelle: éviter l'allumage par dessous, avec une grande quantité de bois dans un foyer encore froid. Éviter l'utilisation de bois mouillé, afin de réduire les émissions de suie
- Chauffages à bois⁸: l'exploitant doit s'assurer que le combustible utilisé a des dimensions et une teneur en eau appropriées (les émissions de **poussières fines** peuvent être multipliées par dix en cas d'exploitation incorrecte des installations de chauffage à bois)
- Chauffages: il est possible de faire installer une pompe de circulation moderne consommant beaucoup moins d'énergie que les anciens modèles⁹
- Si l'installation de chauffage dégage de la chaleur par des radiateurs, munir ceux-ci de vannes thermostatiques
- Tous types de chauffages: contrôler et optimiser le fonctionnement de l'installation à intervalles réguliers. Pour les chaudières à mazout, un réglage au début de chaque saison de chauffage est recommandé¹⁰

Ces recommandations peuvent servir à formuler le cahier des charges de la société responsable du bâtiment. Voir la fiche [E3-Bibliographie et entretien des bâtiments](#).

Carburants

- Équiper les bus/cars et poids lourds de **filtres à particules** et, si possible, du système DeNO_x
- Vérifier la pression des pneus (une pression trop faible de 0,5 bar entraîne une augmentation de 2,5% des émissions de CO₂)¹¹ et privilégier les pneus à basse émission sonore
- Utiliser de l'huile moteur à basse viscosité (réduction possible des émissions de CO₂ de plus de 2,5%¹²)
- Appliquer les conseils de conduite écologique (méthode **Éco-Drive** permettant de réduire la consommation jusqu'à 10%)

Pour plus d'informations, voir la fiche [C7-Voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers](#).

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)

⁸ Pour plus d'informations concernant l'utilisation des chaudières à bois, voir les documents «L'utilisation correcte des chaudières à bois» et «Allumage le bon départ!», SuisseEnergie

⁹ Le chauffage optimal pour votre maison, Office fédéral de l'énergie

¹⁰ L'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) exige un contrôle tous les 2 ans.

¹¹ Commission européenne > <http://ec.europa.eu>

¹² Commission européenne > <http://ec.europa.eu>